BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

65ème année

lasemaineafricaine.net

N° 3740 du Mardi 7 Novembre 2017 - 65e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 06.889.98.99 / 05.528.03.94 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Un Dimanche en paroisse: Diocèse de Pointe-Noire

Saint François d'Assise de Tié-Tié

La nouvelle église Saint François d'Assise. (P.9)

Diocèse de Nkayi

L'abbé Pierre Mpandzou Miafouna, nouveau Vicaire général

(P.8)

Coup d'oeil en biais

Les fonctionnaires retraités menacent de prendre d'assaut **les bureaux** de la CRF

(P.6)

Crise du Pool

Premiers signes timides vers l'apaisement?

(P.3)

Crise économique et financière

Les acteurs politiques congolais en silence médias

(P.3)

Vie des clubs/Diables-Noirs de Brazzaville

Le général Ndengué revient... et pas les mains vides!

(P.14)

Athlétisme

Franck Elemba remue ciel et terre pour obtenir l'aide de l'Etat

Le champion congolais du lancer du poids

(P.14)

L'agriculture au Congo

Toujours en panne de croissance

(P.11)

Point de vue

Réflexion au sujet de la désignation de la nouvelle Constitution

Par Séverin ANDZOKA (P.15)

UNE SOCIETE INTERNATIONALE RECRUTE POUR SA FILIALE CONGOLAISE

UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

1. OBJECTIF:

> Diriger le service Administratif et Financier, superviser la Facturation/Recouvrement, élaborer le budget, la DSF et les reportings financiers avec le Siège.

2. TACHES PRINCIPALES:

• Comptabilité, Budget, Consolidation, Fiscalité:

- Supervision de la comptabilité (Monthly Closing, Cash request, Financial report, Réconciliation caisses et banques, etc.);
- Supervision déclarations fiscales et sociales (TVA, CA, IS, IRVM, IRPP, TUS, TI, TOL, Patente, BNC, BIC, CNSS, etc.) ;
- Elaboration de la DSF et organisation de l'AGO d'approbation des états financiers ;
- Responsable de la Consolidation et de la Statutory reconciliation ;
- Supervision des travaux d'élaboration du budget annuel et des révisions budgétaires (reforcast)
- Relation avec les conseillers (CAC, Expert fiscal & juridique) ;
- Relation avec les Administrations (Impôt, Douane, Commerce, etc.).

• Facturation et recouvrement:

- Supervision de la facturation et réalisation des objectifs de chiffre d'affaires ;
- Supervision du recouvrement et mise en place de tableaux de suivi des Bad debts ;
- Supervision des réconciliations (Facturation-Encaissements-Recouvrements-Comptabilité); Elaboration et mise à jour de la procédure Facturation-Encaissement-Recouvrement.

• Administration et logistique :

- Supervision de la logistique et des achats ;
- Mise en place de tableau de suivi des coûts (téléphone, fuel, fournitures, encre, etc.) ;
- Responsable de l'inventaire annuel des immobilisations et des fichiers de suivi ;
- Responsable du suivi des admissions temporaires.

3. FORMATION ET EXPERIENCE:

- Expérience de 3 ans au moins dans un poste similaire ;
- Diplôme en Comptabilité: DUT, BTS, Master en Comptabilité ou équivalent ;
- Solides compétences en comptabilité SYSCOHADA (Bilan et Etats Financiers) ;
- Bonnes connaissances juridiques (Droit des sociétés, Droit Fiscal, Droit du travail) ;
- Expérience en gestion de facturation (réconciliation et suivi des activités).

4. ATOUTS POUR LE POSTE:

- Bon niveau d'anglais (lecture) ;
- Expérience en cabinet d'expertise comptable ;
- Expérience de comptable en multinationale ou organisation internationale ;
- Maîtrise du pack Office (Word, Excel, PowerPoint) ;
- Maîtrise d'au moins un logiciel de paie (Sage serait un plus) ;
- Notion d'utilisation d'au moins d'un ERP (SAP ou Navision seraient un plus).

5. POSTE OUVERT:

- Le 1er février 2018.

6. CONSTITION ET DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS:

- Les dossiers constitués d'un C.V. et d'une lettre de motivation doivent être déposés, au plus tard, le 21 novembre 2017, à l'une des adresses suivantes: .

PricewaterhouseCoopers Tax & Legal
88, avenue du Général De Gaulle
B.P: 1306, Pointe-Noire

PricewaterhouseCoopers Tax & Legal
Avenue Amilcar Cabral,
Enceinte BCI, bâtiment annexe,
1er étage,
B.P.: 1140, Brazzaville

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE
115, bis Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO, MPILA, Centre-ville
B.P.: 13646/Tél.(s):+242.22.611.26.46/06.669.26.76/E-mails:
officenotmouandza@yahoo.fr; officenotsmb@gmail.com
Brazzaville - République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

BEST ASSURANCES
EN SIGLE «BA»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL SOCIAL DE QUATORZE MILLIONS (14.000.000) de francs CFA.

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du six Octobre, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, numéro 115 bis, Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO, Mpila Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme : Société à Responsabilité Limitée régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique;

Objet social : La société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:

• COURTAGE EN ASSURANCES ET REASSURANCES ;

Dénomination sociale: BEST ASSURANCES, en sigle «BA» ;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville 30, rue Mouandou Michel, Brazzaville (République du Congo) ;

Durée : La Durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et de Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;

Capital social : Quatorze Millions (14.000.000) de francs CFA, divisé en 140 parts sociales de cent mille (100.000) francs CFA souscrites entièrement et libérées intégralement;

Administration de la Société: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur MAKINA MAKOSSO Harvel Vannalgi est désigné en qualité de gérant de ladite société ;

Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 18 Octobre 2017, sous le numéro 17 DA 806 ;

Immatriculation: La société BEST ASSURANCES, en sigle «BA», est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-RCCM-17 B 7237.

Pour avis
Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
Notaire.

Préservation des forêts du Bassin du Congo

Le navire «Esperanza» de Greenpeace à Pointe-Noire

Dans le cadre de sa tournée dénommée «Donne une chance aux forêts du Bassin du Congo», le navire «Esperanza» (espoir, en espagnole) appartenant à l'ONG internationale de protection de l'environnement Greenpeace séjourne à Pointe-Noire, du 6 au 9 novembre. Dans le but d'échanger et sensibiliser l'opinion publique sur l'importance de la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

Avec une superficie de 220 millions d'hectares, les forêts du Bassin du Congo constituent le deuxième massif forestier tropical du monde après l'Amazonie. Elles abritent la plus importante biodiversité d'Afrique, avec près de 10.000 espèces de plantes et 400 espèces de mammifères. Cependant, l'exploitation extractive, forestière et l'agriculture industrielle illégales contribuent à la destruction de ces forêts ainsi qu'aux émissions de gaz à effets de serre.

A cette occasion, la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF), la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) et la Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP) de Pointe-Noire, associées aux communautés locales et aux populations autochtones, mènent des activités de sensibilisation, pour témoigner leur engagement en faveur de la gouvernance dans le secteur forestier, de la protection de l'environnement, de la préservation du massif forestier du Congo et la lutte contre les effets du changement climatique.

Les Organisations susmentionnées s'engagent à œuvrer pour la pleine réussite des activités prévues durant le séjour du navire «Esperanza» à Pointe-Noire, avec l'implication de toutes les parties prenantes concernées, notamment le secteur public, le secteur privé, la société civile, les communautés locales et les populations autochtones.

C.E.

PANALPINA TRANSPORTS MONDIAUX CONGO SARL
SARL AU CAPITAL DE 712.650.000 F. CFA
IMMATRICULEE AU RCCM SOUS LE NUMERO CG/PNR/08 B 413
SIEGE SOCIAL: 27, Sikou Doumé Cq Centre-Ville, B.P.: 1125
POINTE NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2017, à la recette des impôts de Pointe-Noire.

Les associés ont délibéré sur :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 tels que présentés aux associés ;
2. Approbation des conventions réglementées ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
4. Constat de la démission du gérant ;
5. Nomination d'un mandataire ;
6. Rémunération du mandataire ;
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Dépôt du procès-verbal a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 17 octobre 2017 enregistré sous le numéro 17DA 1266.

Pour avis et mention.

Crise du Pool

Premiers signes timides vers l'apaisement?

Dans son discours à la Nation le 14 août dernier, veille de la fête nationale, le Président de la République avait enfin mis de la clarté dans l'approche choisie face à la crise du Pool. Encouragements à la sortie de forêt de ceux des ninjas qui abandonneraient leurs armes, couloirs sécurisés, garanties à ne pas opérer des violences contre tous ceux qui rejoindraient la dynamique de paix qui s'amorce. Dans la foulée, des initiatives visant à consolider et à matérialiser cette volonté d'en finir, enfin, avec la crise du Pool ont été prises. Si la plus médiatique est cette rencontre historique du 3 octobre entre le Président de la République et les sages et notables du Pool à Brazzaville, elle n'est pas la plus déterminante.

Le 3 octobre dernier, le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, recevait en effet, les sages et notables du Pool, qui lui ont présenté comme doléances, autres entre, permettre la sortie des jeunes égarés dans les forêts. Le Chef de l'Etat avait donné suite à cette doléance en demandant que les jeunes sortent avec leurs armes. Pour concrétiser cette décision, une coordination technique, sorte de *«task force»,* a été mise en place, deux semaines plus tard, sous l'autorité du ministre d'Etat Forent Ntsiba, directeur de cabinet du Chef de l'Etat. Cette coordination a créé des axes dans le Pool, confiés à l'autorité de trois personnalités politiques, ressortissants de ce département, qui travaille en étroite collaboration avec la Force publique, pour l'ouverture des couloirs sécurisés.

Dans les coulisses, le travail de rapprochement des visées et des méthodes s'est amorcé. Pour canaliser les flux des Ninjas-Nsiloulou qui souhaiteraient sortir au grand jour et renoncer à la violence, le département du Pool a été scindé en quatre axes opérationnels.

Ainsi, le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou s'occupe de la sortie des ex-combattants dans les districts de Mbanza-Ndounga, Boko et Loumo; le ministre Landry Kolélas dans les Districts de Goma-Tsétsé, Mayama et Louingui; le ministre Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes des districts de Kinkala et Mindouli. Il assure en même temps l'intérim des Pays de Mpangala (districts de Vindza, Kindamba et Kimba), confiés auparavant au Président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, mais qui a décliné l'offre.

Les trois responsables des axes travaillent avec des équipes multisectorielles ayant la latitude de faire appel à tout facilitateur, pour encourager la sortie des ex-combattants des forêts du Pool. *«Il faut qu'ils sortent avec leurs armes. Ils ne risqueront rien du tout; c'est la parole du Président. Il faut qu'ils sortent. Des couloirs seront établis»,* avait martelé le Chef de l'Etat à la rencontre du 3 octobre.

Des hésitations

Les armes abandonnées seront rachetées par l'Etat, suivant un modus operandi solidement expérimenté dans les processus de démobilisation-désarmement-réconciliation, les fameux DDR qui ont fait leur preuve dans les pays en troubles en Afrique ou en Amérique latine. L'engagement résolu du Président semble avoir dégelé la situation d'ensemble. Des sources proches du dossier, on apprend que de premiers groupes de combattants ninjas-nsilulu ont décidé d'abandonner les armes et de sortir. Le mouvement est timide, mais il s'annonce d'autant plus décisif que de son succès dépend tout le reste. Tout n'est pas encore prêt pour que le Pool retrouve sa «respiration» habituelle et son dynamisme économique reconnu. La libre circulation des personnes et des biens est loin d'être une réalité. Le Chemin de fer Congo-Océan, colonne vertébrale du pays et qui traverse tout le département, est toujours paralysé depuis plus de deux ans. Les villages pillés ou brûlés par les hommes du pasteur Ntumi témoignent toujours la détresse de populations prises au dépourvu et aujourd'hui hébergées dans des paroisses et les départements voisins, Brazzaville, la Bouenza et la Lékoumou notamment. Mais la volonté d'ensemble montre un cheminement souhaité vers les voies de paix.

Et cela, déplore une autre source proche du dossier, malgré une lutte des égos au sein de la rébellion des ninjas-nsilulus. Celle qui expliquerait qu'en plein dans la dynamique d'apaisement, un groupe d'une trentaine de rebelles, plutôt des bandits de grand-chemin, ait attaqué le village Bokolo, à une soixantaine de kilomètres de Zanaga, dans la Lékoumou, selon nos informations. Les faits se sont déroulés dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre. Le butin emporté (vers Vindza) serait de 14 armes de chasse, 18 motos Djakarta, des vivres, des téléphones portables, de l'argent. Bien renseignés, les assaillants ont opéré juste après le passage d'une mission humanitaire du Programme alimentaire mondial (PAM) dans la zone.

Ces escarmouches traduisent-ils les tressaillements d'une insurrection qui vit ses dernières heures, et donc veut prouver sa capacité de nuisance, une volonté d'étendre l'instabilité aux départements voisins du Pool ou le signe de dissensions entre les ralliés à la cause de la paix fatigués de la forêt et les jusqu'au-boutistes qui auraient tout à perdre d'un retour à l'accalmie? On ne devrait pas tarder à le savoir.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Crise économique et financière

Où sont donc passés les acteurs politiques congolais?

La crise économique et financière que traverse le pays semble pousser les acteurs politiques à se recroqueviller sur eux-mêmes, laissant ainsi le terrain aux simples citoyens qui y vont de leurs commentaires.

A la majorité, c'est le silence total. Le sujet devient tabou et personne n'ose en parler ou s'exprimer comme ils ont l'habitude dans bien d'autres sujets d'actualité. La prudence semble de rigueur ; comme qui dirait : trop parler nuit. Il faut donc sauver les apparences.

A l'opposition, l'heure est plutôt à l'hésitation, aux contradictions sur la démarche à adopter ou les propositions à faire pour aider le Gouvernement à sortir de la crise. Seule l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS) est montée au créneau pour, non pas critiquer le pouvoir, mais proposer des mesures urgentes pour relancer l'économie nationale et sortir de la crise dans le Pool qui paralyse le trafic ferroviaire, depuis plus d'une année déjà.

Il est rare que le budget de l'Etat 2018 ne soit pas encore, jusqu'en novembre, sur la table du Parlement. La coutume veut que le Gouvernement adopte en Conseil des ministres un projet de loi de finances qu'il envoie ensuite au Parlement, avant l'ouverture des sessions budgétaires. Les deux chambres du Parlement ont ouvert pour la forme, le 16 octobre dernier, leurs sessions budgétaires, sans le moindre détail du contenu du budget qui est suspendu à l'issue des discussions avec le FMI. Le pays est bel et bien en crise.

Pour certains économiques, la crise financière et économique actuelle n'est pas due uniquement à la chute du prix du baril de pétrole, comme le prétendent certains, mais à «80%, à la mauvaise gouvernance financière», expliquait le Dr Kitsoro Firmin Kinzouza, dans une interview accordée à La Semaine Africaine.

Pour sortir de cette crise, le premier ministre Clément Mouamba a, au cours d'une conférence de presse le 10 octobre 2017, laissé entendre que le pays avait besoin du FMI. *«Le pays est en difficulté de balance de paiement»,* avait-il précisé, l'air de dire sans nommer la crise actuelle. Clément Mouamba avait fait remarquer qu'il y avait urgence à signer avec le FMI. Le chef du Gouvernement s'était montré optimiste quant à la relance de l'économie congolaise.

De son côté, Pierre Ngolo, président du Sénat et secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), avait estimé que cette crise était maîtrisable. «Notre pays a tous les atouts pour la surmonter. La démarche engagée par le Gouvernement à l'endroit du FMI et qui se situe dans l'approche de la CEMAC, est à soutenir. Le Sénat s'impliquera pour l'aboutissement de l'accord avec le FMI, tout comme il veillera à ce que son exécution se fasse sans entrave», avait-il assuré, à l'ouverture de la session budgétaire le 16 octobre 2017. Des proclamations, mais rien de concret.

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a, quant à lui, fait constater que le projet de loi de finances exercice 2018 n'arrivera sur la table du Parlement qu'après un recadrage utile de commun accord avec les partenaires du FMI. On peut, d'ores et déjà, comprendre que le pays est suspendu au FMI.

La crise qui frappe le Congo a fragilisé la vie politique en berne. Les politiques n'osent même plus s'exprimer sur le sujet. Ici, c'est la peur de parler. De l'autre, c'est la méfiance, au risque de déroger à la discipline du parti. La peur de parler a donc gagné les politiciens, surtout ceux de la majorité qui pourtant, en temps normal, aimaient bien à se prêter au jeu des questions de la presse. Aujourd'hui, c'est le silence total.

A l'opposition, le courage ne va pas plus loin que les proclamations d'intention. La Convention des partis républicains (COPAR), une plateforme de l'opposition modérée que dirige Antoine Thomas Nicéphore de Saint-Eudes, actuel membre du Gouvernement, ne s'est exprimée sur aucun sujet. Tout comme les partis de l'opposition congolaise dont sont membres l'UPRN de Mathias Dzon, le CAP de Jean Itadi et Christophe Moukoueké, etc; ainsi que la Fédération de l'opposition congolaise avec à sa tête Claudine Munari et d'autres plateformes.

Les débats politiques se font aussi rares que les acteurs politiques se font élus frileux. Ils refusent d'accorder des interviews aux journalistes. Nous avons pris littéralement d'assaut les attachés de presse des six plus hautes figures politiques du pays, à la majorité comme à l'opposition, pour solliciter un entretien: nous avons reçu six réponses d'une identique extrême clarté : il faut attendre. Attendre quoi ? Personne ne le sait.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Sur le front de l'humanitaire, l'Italie fait dans le concret

Assez volontariste sur ce dossier, l'ambassade d'Italie au Congo ne se contente pas de formules diplomatiques et d'appels de convenance à l'aide aux populations sous l'étau des violences dans le Pool. Le représentant de Rome à Brazzaville, M. Andrea Mazzella, las de ne voir rien se mouvoir en faveur des déplacés du Pool, avait déjà surpris l'opinion en lançant le 2 juin dernier une idée inhabituelle sous ces latitudes, celle d'un téléthon qui permettrait à des donateurs particuliers ou institutionnels de réunir fonds, vivres et aides diverses pour les déplacés du Pool que le HCR estimait alors à quelque 80.000 personnes.

Andrea Mazzella.

Les appels de l'ambassade italienne ont rejoint ces dernières semaines plusieurs missions gouvernementales parties dans le Pool pour apporter des aides, avec une conviction réaffirmée : le Pool fait partie de la République; il n'est pas la propriété du pasteur Ntumi; toute la Nation doit lui venir en aide

La Caritas, organisme de charité de l'Eglise catholique a, elle aussi, multiplié les missions dans de département pour venir en aide à des populations menacées de famine

La semaine dernière, l'ambassade italienne a annoncé le déblocage de 200.000 euros (un peu plus de 131 millions de francs CFA) en faveur de quelque 138.000 personnes du Pool déplacées et dépendant presqu' entièrement de l'aide humanitaire. Cette somme a été versée au Fonds bilatéral d'urgence du PAM, le Programme alimentaire mondial pour plus de transparence, a fait connaître l'ambassade d'Italie.

A.S.M.

Le député Fylla aux côtés des élèves de sa base

Député de Kinkala, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes a effectué des descentes ces jours-ci dans sa base électorale, où il a volé au secours des élèves et enseignants de l'école primaire. Dans chaque établissement visité, le député a remis du matériel didactique aux apprenants. Il a visité respectivement les écoles primaires publiques de Kinkala, le samedi 7 octobre et celle de Yokama le 28 octobre.

Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes remettant les kits scolaires.

A Kinkala, le député Fylla a offert au total plus de 2500 kits scolaires dans les écoles primaires publiques Moundongo I et II, Jean Kimbembe, Ntari-Ngouari et Victor Ndouna. «Ce soutien n'est pas seulement orienté vers les élèves des écoles publiques, les écoles primaires conventionnées recevront elles aussi très prochainement leurs kits scolaires et autre matériel didactique pour les enseignants». Il a promis d'organiser une émulation à la fin de cette année scolaire 2017-2018, en estimant que «ne pas soutenir la jeunesse de son pays, c'est ne pas soutenir le pays lui-même». Une action sociale que le maire de la commune de Kinkala, Joseph Kifoua, a saluée, car n'ayant jamais été réalisée auparavant par un député élu de Kinkala.

Du côté des élèves des établissements scolaires bénéficiaires, ce don a été salué comme une véritable bouffée d'oxygène. Ils ont exprimé leurs doléances au député : provision en tables-bancs, électrification, réfection des bâtiments en ruines.

Poursuivant son action à l'école primaire de Mango, à Yokama, le député de Kinkala qui est également ministre de l'Enseignement technique et professionnel, a distribué 150 kits scolaires aux élèves et un important lot de matériel didactique aux enseignants de cet établissement.

Remerciant leur ministre qui, selon eux, tient ses promesses les enseignants de ce sous-secteur lui ont présenté quelques-unes de leurs doléances concernant le manque de matériel didactique adapté, surtout pour le lycée technique mixte de Kinkala qui a ouvert ses portes au titre de cette année scolaire. C'est ainsi que le ministre Fylla Saint-Eudes a fait un don de tables-bancs à ce secteur de l'enseignement. A Kinkala, on l'a surnommé «Chissa bidimbou» se traduisant « celui qui laisse des signes».

Roch MIBAKANAHD et Azer ZATABULI

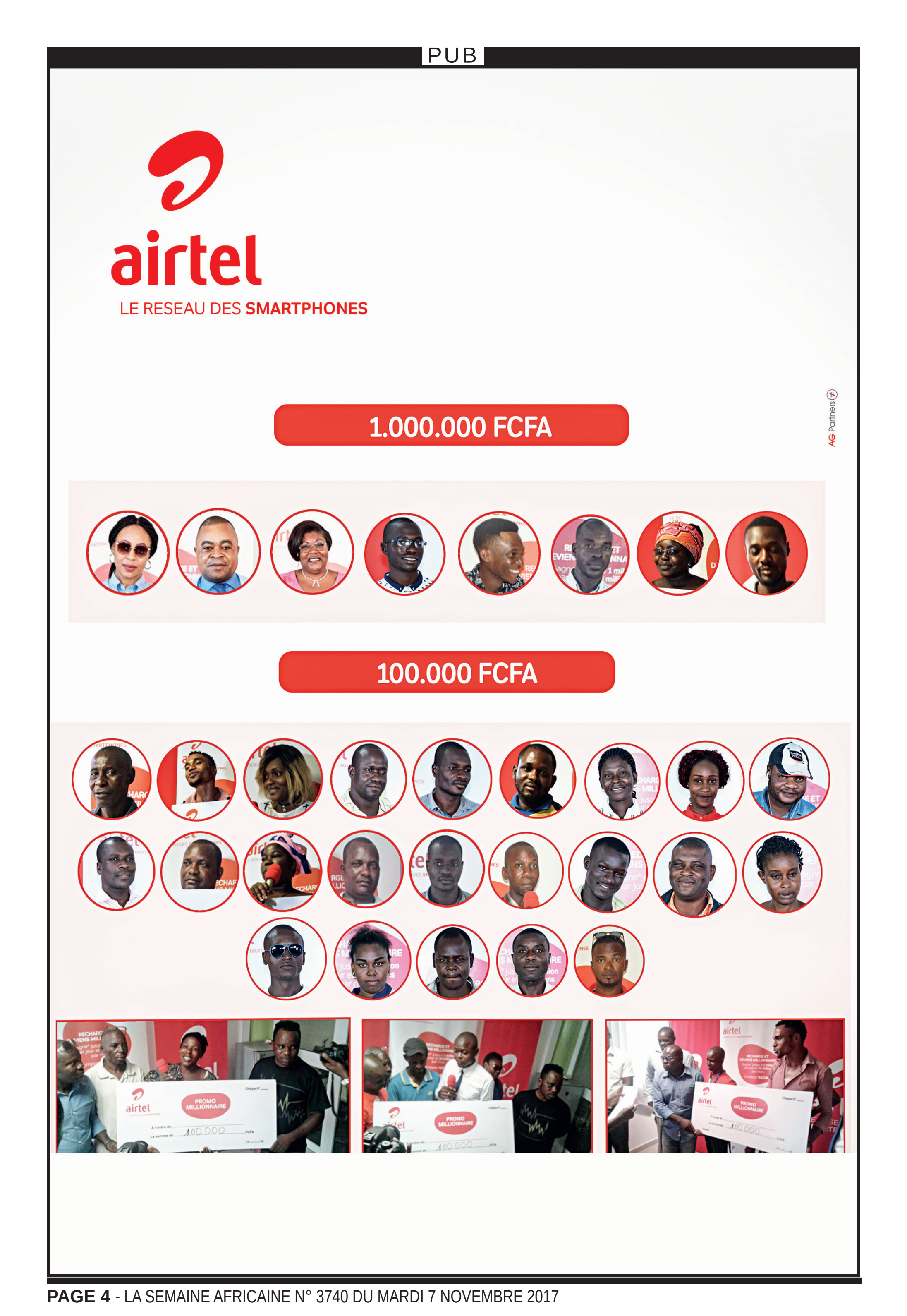
airtel
LE RESEAU DES SMARTPHONES
1.000.000 FCFA
AG Partners
100.000 FCFA
PROMO MILLIONNAIRE
PROMO MILLIONNAIRE
PROMO MILLIONNAIRE

77e anniversaire de la proclamation de Brazzaville, capitale de la France libre

Une conférence sur De Gaulle et Brazzaville

***«Le général De Gaulle et Brazzaville»*, tel est le thème principal de la conférence organisée à l'initiative du Groupe de Liaison Afrique-Europe à l'Institut français du Congo, dans le cadre de la commémoration du 77e anniversaire de la proclamation de la ville de Brazzaville comme capitale de la France libre et de la création du Conseil de défense de l'empire par le général De Gaulle. Une délégation française conduite par l'ancien premier ministre français Dominique de Villepin y a pris part.**

La tribune pendant la conférence.

C'était en présence du premier ministre congolais, Clément Mouamba, du deuxième vice-président du conseil départemental de Brazzaville, Philbert Malonga, de l'ambassadeur de France au Congo, Bertrand Cochéry, ainsi que d'autres invités de marque. Tout a commencé par la projection du documentaire «De Gaulle et Brazzaville». Et c'est le professeur Théophile Obenga qui a ouvert les interventions. Pour le conférencier, «la mémoire collective brazzavilloise retient sans brume que le général de Gaulle est bien l'homme de Brazzaville, qu'il habitait le quartier Bacongo, au bord du **fleuve Congo, sous les hauteurs dominant la flottille».**

Le professeur Jérôme Ollandet, quant à lui, a exposé sur le thème «Radio Brazzaville dans le processus de la Libération». Pour le conférencier, si l'histoire de Brazzaville et de radio Braz**zaville se justifie par son objet:** la France libre, qui est née le 18 juin 1940 derrière le micro de la BBC. Tout naturellement, le général de Gaulle ne pouvait percevoir la radiophonie autrement que comme un moyen déterminant pour son combat3. L'ancien premier ministre français, Dominique de Villepin a tout d'abord rappelé son attachement au continent africain. Il a estimé que Brazzaville était **une terre qui souffle l'esprit de** résistance Gaulliste. Selon lui, il manque aujourd'hui à l'Afrique une véritable architecture de sécurité interétatique. Il a plaidé pour cela à œuvrer à la création d'un grand partenariat politique, économique et culturel. «Un tel partenariat serait l'occasion de surmonter le passé colonial douloureux, d'unir nos forces face à des enjeux communs» pendant l'échange quelques préoccupations ont été soulevées, comme par exemple «pourquoi a-t-on attendu 77 ans pour commémorer cette proclamation?»; «pourquoi n'a-t-on pas érigé un monument aux combattants morts pour la France?»; «est-ce que cet anniversaire est aussi célébré avec éclat en France?».

Clôturant les travaux de cette conférence, le premier ministre, Clément Mouamba, a souligné l'importance de la commémoration. Car selon lui, l'artisan de cette séquence historique est un homme au destin exceptionnel, Charles De Gaulle, général de son état. Il a appelé les uns et les autres à perpétuer dans la mémoire collective la place de Brazzaville dans l'oeuvre de Charles De Gaulle.

Pascal AZAD DOKO

District de Mvouti (département du Kouilou)

Michel Matchindi vole au secours des élèves de quatre villages

Vaut mieux tard que jamais, dit un adage. Un mois après la rentrée des classes, le conseiller départemental de la première circonscription électorale de Mvouti, dans le département du Kouilou, Michel Matchindi, membre du Parti pour le concorde et l'action politique (PCAP), un parti de la majorité présidentielle, a fait un don de kits scolaires à 351 élèves du cycle primaire des villages Doumanga, Pili-kondi, Komi et Kissila.

Le donateur pose avec les bénéficiaires du don.

Il était accompagné d'Hubert Nombo et Innocent Loemba, respectivement conseiller de Madingo-Kaye et de Hinda. La cérémonie s'est déroulée dans l'enceinte de l'école primaire Jean Richard Bongo de Doumanga. En présence de Djone Mambou, chef du village, Jossele Moussiti, directrice de l'école de Doumanga, des parents d'élèves venus des villages précités, ainsi que des apprenants eux-mêmes, princi**paux bénéficiaires, visiblement** contents.

Ce geste caritatif, loin d'être une action de charme, est une preuve, s'il en est besoin, que Michel Matchindi est conscient des souffrances des paysans en zone rurale, surtout en cette période de crise économique et financière que traverse le Congo.

Ce don est composé de sacs solaires, cahiers, livres de lecture, stylos à bille, ardoises, boîtes de craies, règles graduées, gommes, crayons et tailles crayons, imperméables. La liste n'est pas exhaustive.

Le conseiller a aussi doté les enseignants de chaises, rames de papier et autres supports didactiques.

Remettant symboliquement le kit à un élève du CP1, Michel Matchindi, dans son mot de circonstance, a expliqué le sens de son geste par une citation d'Antoine de Saint Exupéry qui dit: «Avant de mourir, nous n'avons qu'un impératif: poser un geste gratuit. Telle une graine, ce sera notre trace, notre participation à la maison. Pour naître à soi-même, il ne faut pas hésiter **à se sacrifier pour les autres.** L'homme n'accède à l'humanité qu'en servant ses semblables. Sa puissance réside dans sa capacité à les grandir.»

L'élève Christian Kokolo du CM2, au nom de ses camarades, a dit merci au donateur, tout en promettant faire de bons résultats scolaires.

«Ce geste que vous venez de faire aujourd'hui à notre égard restera gravé dans nos coeurs. Nous avons l'assurance que vous ferez mieux les jours à venir. Nous vous rassurons que nous allons nous livrer honnê**tement aux études, afin de vous** satisfaire de nos résultats à la fin de l'année scolaire», a-t-il **affirmé.**

La directrice de l'école, expri**mant sa satisfaction, a profité de** cette rencontre pour demander au Conseiller de faire un don de tables-bancs, car la quasi-totalité des élèves de Doumanga sont assis à même le sol.

La visite guidée a permis à Michel Matchindi de toucher du **doigt le vécu quotidien difficile** des enseignants et enseignés.

Equateur Denis NGUIMBI

Lékoumou

Les administrateurs de Zanaga **et Sibiti enfin en place**

Le tribunal de Grande instance de Sibiti a abrité la prestation de serment de deux administrateurs nommé et élu l'un et l'autre: il s'agit du sous-préfet du district de Zanaga, Fréderic Ngoulou, et du Maire élu de la commune de Sibiti, Alphonse Mbama.

La cérémonie, placée sous l'autorité de Daniel Younga Kissengo, président du tribunal de Grande instance de Sibiti qui a autorité sur le département de la Lékoumou, s'est déroulée en présence notamment des magistrats du siège et du Procureur de la République Aser Milandou, assisté de maître Didier Cresson Nzaou, avocat au barreau de Pointe-Noire avec résidence à Dolisie.

Le procureur de la république a rappelé à leurs prérogatives les heureux candidats sur l'exercice de l'autorité de l'Etat, la gestion de la Cité et l'usage des instruments de maintien de l'ordre, police et gendarmerie.

Maitre Nzaou, a rappelé le parcours professionnel élogieux des candidats pour espérer que les circonscriptions administratives concernées seront à l' abris de la gestion hasardeuse, mal endémique des administrations. Il a également rappelé aux heureux candidats le devoir d'unir les couples par la célébration des mariages sans pour cela avoir mission de séparer les mariés, car le divorce à l'état civil est une prérogative de la justice, a-t-il rappelé.

Ensuite le président du tribunal, **Daniel Younga Kissengo, a réaffirmé** l'importance de la cérémonie qui **consacre l'autorisation officielle des** candidats à la pratique d'un certain nombre d'actes d'état civil, notamment la signature des originaux d'actes de naissance, les mariages, les décès et autres.

Apres avoir invité les candidats à la prestation de serment par le traditionnel engagement à remplir **loyalement et fidèlement la mission à eux confiée, le président du tribunal a rappelé quelques-uns des défis** qui attendent les administrateurs désormais investis des pouvoirs que leur confèrent la loi et le code de la famille. Il les a invités à travailler pour changer l'image des entités en charge pour le bien-être et le bonheur des populations qui les attendent plutôt aux résultats.

Correspondance Félix BOUKA, Sibiti

Préparatifs de la 39e session de la conférence générale de l'UNESCO

La Commission nationale pour l'UNESCO a planché sur la participation du Congo

La 39e session qui se déroule du 30 octobre au 14 novembre à Paris (siège de cette institution onusienne) a donné lieu à la convocation, par la Commission nationale congolaise pour l'UNESCO (CNCU), d'une assemblée générale prélude à la participation du Congo à cette conférence parisienne. Ouverts par le ministre Bruno Jean Richard Itoua, président de la CNCU, en présence d'Anna Elisa Afonso de Santana, représentante de l'UNESCO au Congo, et des membres de la Commission. Les travaux préparatifs se sont tenus sous la houlette du secrétaire général de la CNCU, mardi 24 octobre dernier à Brazzaville.

Une vue des officiels après la cérémonie d'ouverture.

La session parisienne débat, entre autres, du projet de programmes et du budget pour la période 2018-2021. D'où, la Commission nationale a instruit ses membres à plancher sur les grands programmes: éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, communication et **information. Mais aussi, par rapport au budget défini à cette rencontre,** suggérer des recommandations qui permettent le bon fonctionnement de **l'institution dans les pays membres. Puisqu'aussi bien les défis à relever** dans les programmes sus indiqués sont importants. Le retrait de l'UNESCO des Etats-Unis et d'Israël qui contribuaient à un peu plus de 20% du budget de cette organisation ne sera pas sans conséquences. Ainsi que l'a soutenu la représentante du bureau UNESCO Brazzaville, dans son discours de circonstance: «Cette 39e conférence générale revêt un intérêt particulier, puisque les enjeux qui se trouvent à la croisée des chemins pour notre organisation sont de taille». Le président de la CNCU, pour sa part, a simplement rappelé aux participants, les missions assignées à son organe et les résultats attendus. «Préparer les contributions du Congo à la conférence générale de l'UNESCO, diffuser et faire appliquer les recommandations de cette organisation sont, entre autres, missions statutaires de notre organisation. C'est pourquoi, il est naturel qu'à la veille de la conférence générale de l'UNESCO, nous puissions nous pencher sur l'examen du projet de programmes et du budget 2018-2021 ainsi que des projets de résolution portant sur des multiples matières des domaines de compétence de l'UNESCO que sont l'éducation, la science, la culture, l'information et la communication», a-t-il expliqué.

Rappelons que cette 39e session de la conférence générale de l'UNESCO se tient au moment où Irina Bokova, directrice générale sortante de cette organisation des Nations Unies, cède son fauteuil à la Française Audrey Azoulay élue récemment.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

IN MEMORIAM

Voici aujourd'hui six ans, qu'il a plu au Seigneur de rappeler à Lui notre très chère grande sœur aînée, mère, tante, maman, Marianne YABIKA MAMPOLO, pour les intimes Mâ Mari.

En ce jour de tristesse, les soeurs, frères, enfants et petits-enfants prient tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pensée pieuse pour elle.

A cette occasion, une messe du repos de son âme sera dite en sa mémoire, dimanche 12 novembre 2017, à 11h00, en l'église Saint Michel de Ngangouoni Château d'eau. Ladite messe sera animée par la chorale A cœur joie dont elle était membre du comité de soutien.

Que ton âme repose en paix, yaya!

Vente de parcelle

Située au quartier Moussosso, vers la paroisse Notre Dame du Suffrage, à un bon prix.

Contacts: 05 531 36 53/06 976 58 36

Parcelle à vendre avec fondation, au quartier Djiri, dans une zone habitée, à 2 km de la voie goudronnée.

Contact: 01 081 27 92 / 06 662 37 39.

Coup d'oeil en biais

Les fonctionnaires retraités menacent de prendre d'assaut les bureaux de la CRF

Dix mois sans paiement des pensions: c'est la situation des fonctionnaires retraités civils, militaires et assimilés de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF). Aujourd'hui, ils crient leur ras-le-bol et menacent d'organiser, à partir du jeudi 9 novembre, des manifestations devant les bureaux respectifs de la Direction générale, des Directions départementales de la CRF et le ministère des Finances pour faire entendre leur voix. Leur syndicat, l'UDIR/CRF, a lancé lundi 6 novembre un appel à prendre d'assaut ces bureaux dès 8h30. *«Il s'agit d'investir les lieux pour exiger le paiement des 10 mois de pensions au titre des années 2016 et 2017, d'une part, et l'adoption des mesures pertinentes pour assurer le paiement régulier des pensions mensuelles à échéances échues à compter du mois de janvier 2018»,* précise-t-il. Et il demande à tous les retraités de *«vaincre la peur et répondre massivement au rendez-vous (…)».*

Suppression de postes en masse chez Bolloré Pointe-Noire

Plusieurs travailleurs de la société Bolloré vont se retrouver bientôt au chômage. En effet, traversant une crise d'une rare ampleur, la société a décidé d'opter pour un licenciement collectif de près du quart des postes et emplois permanents pour cause économique. La direction de la société estime que c'est la seule mesure adaptée au contexte économique dans lequel évolue l'entreprise. Et elle en a déjà informé les délégués du personnel dans une lettre datée du 19 octobre dernier.

Doing business 2018: le Congo abonné aux dernières places!

Le denier classement Doing business de la Banque mondiale publié le 31 octobre à Washington positionne le Congo à la 179e place, contre 177e, en 2017. Ce classement a concerné 190 Etats. Le Congo semble être abonné à la queue du peloton. Depuis des années, il n'arrive pas à se démarquer des dernières places. Entre 2013 et 2017, il a oscillé entre la 189e et la 179e place. Les autorités ont pourtant promis d'améliorer ce rang, mais rien ne semble être fait, malgré le nombre de discours et de théories déversés à longueur de journée sur la place publique, se plaignent certains Congolais.

Incursion de voleurs à la direction de PLASCO à Dolisie

Le phénomène des braquages et autres vols nocturnes connaît un certain regain à Dolisie, la troisième ville du Congo. Le dernier, rapporté par le journal Les Echos du Congo, a eu lieu la nuit du mercredi 1er au jeudi 2 novembre, dans les locaux de la direction interdépartementale de la société nouvelle PLASCO (Plastiques du Congo), première embouteilleuse d'eau minérale naturelle sous le label ''Mayo''. Des cambrioleurs ont escaladé le mur d'enceinte, après avoir arraché les fils barbelés et défoncé la fenêtre de la salle de réunion. Ils y ont fait irruption ainsi que dans d'autres bureaux. Ces malfrats ont emporté la somme de 5.600.000 francs CFA, des ordinateurs, des tablettes, des imprimantes et d'autres gadgets. Le site est pourtant placé sous la protection de vigiles, mais les cambrioleurs ont opéré sans être inquiétés. Défaillances sécuritaires ou complicité en interne?

Des routes transformées en torrent à Brazzaville!

Chaque année, la saison des pluies montre, s'il en était encore besoin, qu'il y a beaucoup d'effort à faire dans la construction et la réhabilitation des routes urbaines. Le mercredi 1er novembre dernier, le tronçon de la route nationale n°2 situé à Makabandilou, la rue Ndolo, à Mikalou, le boulevard des armées Alfred Raoul, à Moungali, etc. se sont transformés en autant de torrents impétueux. Le goudron n'était plus visible, il avait laissé la place à une rivière. La furie des eaux était telle que des véhicules se sont embourbés, incapables d'avancer. Leurs occupants ont dû en sortir précipitamment. C'est un phénomène récurrent sur ces routes. Mais, aucune mesure adéquate n'est prise pour mettre un terme à ces inondations répétitives.

Charles Zacharie Bowao plus que jamais surveillé?

Décidemment, Charles Zacharie Bowao, un des acteurs de la Fédération de l'opposition congolaise, semble être dans le viseur de la Force publique. Lundi 6 novembre, il a alerté l'opinion nationale et internationale que des agents de la Police avaient encerclé son domicile à 4h du matin. Selon ses partisans, *«le pouvoir tente d'anticiper une révolte»*. Questions: y aurait-il une révolte en vue? Pourquoi?

Démission au PRL du ministre Nick Fylla

Le Parti républicain et libéral (PRL) du ministre Nick Fylla a enregistré un départ fracassant depuis le 14 octobre dernier. Il s'agit de M. Pascal Dekoa, ancien Conseiller départemental, qui a pris le parti de démissionner. Dans une lettre adressée au président du parti, il écrit: *«A la faveur des élections législatives et locales, scrutin du 16 juillet 2017, vous avez souverainement choisi l'option de me contourner, sans la moindre information, afin de positionner dans cette circonscription unique de Boundji, des individus sans référence d'activisme au sein du Parti et, pire, sans carte d'adhésion. (…). Sans l'avoir mérité, vous m'avez poignardé dans le dos, en multipliant par zéro tout ce que j'ai apporté à ce parti. Je me demande si en votre âme et conscience vous avez pris la mesure de l'érosion psychologique et morale que ce coup de poignard inattendu a provoquée sur mes convictions démocratiques»*. Il conclut en affirmant que la politique, il la fait *«pour l'amour»* de son pays, *«en tout cas, pas du tout pour des acrobaties financières»*.

Ouverture prochaine de la cimenterie de Dangoté dans la Bouenza

Un pas vers l'autosuffisance en ciment au Congo

Implantée au village Mfina, dans la sous-préfecture de Yamba (Département de la Bouenza), la cimenterie de la Société Anonyme Dangote Cement Congo (filiale du groupe Dangote Industries Limited, appartenant au magnat nigérian Aliko Dangote) et dont les travaux ont été lancés en mars 2014, sera inaugurée dans les prochains jours, par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso.

Une vue de l'usine.

D'une capacité de production estimée à environ 1,5 million de tonnes par année, cette cimenterie se présente comme un fleuron économique, un maillon pour l'autosuffisance en ciment sur l'ensemble du territoire national.

Le conglomérat nigérian, leader du ciment en Afrique, Dangoté Cement a mis le cap au Congo.

Preuve que le climat est propice aux affaires, son implantation met aussi le pays au cœur de la diversification de son économie. Elle est la quatrième cimenterie en fonctionnement dans le pays, après SONOCC à Loutété, dans la Bouenza, FORSPAK, à Dolisie, dans le Niari, et CIMAF, à Makola, dans le Kouilou. Le trouble créé dans le département du Pool par Ntumi et ses miliciens a, hélas, retardé la mise en service de la cimenterie en construction à Mindouli.

Le Congo envisage d'atteindre une production de 3,3 millions de tonnes de ciment par an pour devenir un exportateur de ciment en Afrique centrale. La sous-région représente un marché de plus de 80 millions de consommateurs. Isidore Mvouba, alors ministre du Développement industriel, clamait en 2014, lors de l'inauguration la cimenterie FORSPAK : «Le Congo vise l'autosuffisance d'ici 2 ans… ».

Les estimations des besoins nationaux en ciments se chiffrant actuellement à quelque 2 000 000 de tonnes par an, le pari de l'autosuffisance en ciment pourrait être tenu par le Gouvernement, avec la mise service de Dangote Cement Congo dont la capacité de production est estimée à 1,5 million de tonnes par an. Grâce à ses six lignes de chargement, il sortirait de cette usine entre 24 000 et 26 000 sacs de ciment par heure. On peut s'exclamer, comme le faisait Isidore Mvouba en février 2016, lors de l'inauguration de la cimenterie CIMAF : «L'autosuffisance en ciment au Congo, une réalité désormais palpable!»

Les analystes dans la filière ciment au Congo prévoient d'ailleurs une baisse considérable du prix du ciment dans un délai relativement court. De 4 000 F. CFA, aujourd'hui, la chute pourrait continuer jusqu'à 2 500 F. CFA pour un sac de ciment de 50 Kg. En effet, l'abondance du produit ne fera pas seulement du Congo un pays exportateur du ciment, mais favorisera aussi les consommateurs locaux qui vont l'acquérir à moindre coût.

Par ricochet, le Congo réduira ses importations des matériaux de construction, notamment du ciment. Une réduction qui est considérée comme un «cas d'école susceptible d'attirer d'autres investisseurs», déclarait Isidore Mvouba, en son temps.

Dernière-née des cimenteries au Congo, implantée sur la rive droite de la rivière Niari, Dangote Cement est présente en Afrique du Sud, en Ethiopie, en Zambie, au Sénégal, au Mozambique et au Cameroun, avec un investissement global de l'ordre de 19 milliards 725 millions de F. FCA. Aliko Dangoté, l'homme d'affaires nigérian, ambitionne de porter la production annuelle de son groupe à 77 millions de tonnes de ciment d'ici la fin de l'année 2019, contre 43,6 millions de tonnes, aujourd'hui.

S. E.

Affaire Maisons sans frontières

Maîtres Giles Pena-Pitra et Bernadin Bakoua montent au créneau

Le litige qui oppose, depuis 2010, la société de droit congolais Maisons sans frontière, ayant pour PDG Roger Roc, à l'entreprise Elco Construction, appartenant à Aly Amine, a fait l'objet d'une conférence de presse jeudi 26 octobre 2017, à Pointe-Noire, animée conjointement par Giles Pena-Pitra et Bernadin Bakoua, avocats de Maisons sans frontières.

Maîtres Bakoua et Pena-Pitra.

Me Giles Pena-Pitra, développant les faits pendant plus de trente minutes, a expliqué la nature des faits qui sont reprochés à la société Elco Construction et son dirigeant. Il a simplement dit que leur client fait l'objet d'un harcèlement tous azimuts. *«Je voudrais vous dire, d'emblée, qu'il n'est pas de coutume que les avocats sortent de l'arène des tribunaux pour exposer des procès à l'opinion nationale et internationale. Nous avons décidé que cela se passe ainsi, parce que nous estimons que les faits sont d'une extrême gravité, et que l'opinion doit être informée sur ce qui se passe réellement. Au regard de ce qui se passe sur le terrain, nous disons, tout simplement, que M. Aly Amine est un escroc de grand chemin. J'assume mes responsabilités, au risque de me faire poursuivre devant les cours des tribunaux. Il est connu par ce genre de pratique. Aujourd'hui, il est sur le coup d'une inculpation, et nous ne comprenons pas pourquoi jusqu'à ce jour, l'ordonnance de renvoi devant la chambre correctionnelle du tribunal de grande instance n'est pas rendue. M. Amine Aly qui prétend être créancier de la Maisons sans frontières de près de vingt-trois milliards, n'est-ce pas cette créance est inexistante ? Nous interpellons l'autorité judiciaire pour que l'ordonnance de renvoi devant la chambre correctionnelle du tribunal de grande instance soit rendue le plus rapidement possible et que M. Aly Amine soit condamné pour escroquerie au jugement»*, a-t-il indiqué.

Pour sa part, Me Bernadin Bakoua, dans son exposé des faits, s'est insurgé contre l'adjudication décidée par les juridictions locales. Elle concerne la propriété foncière de Nkunda, dans la zone dite de la Rivière rouge. Un site de plus de 600 hectares où doit se construire un projet immobilier de la ville novelle de Nkunda.

Au cours des échanges, à la question de savoir pourquoi M. Aly Amine qui est semble-t-il coupable d'escroquerie n'est pas mis aux arrêts, et qui est son protecteur, Me Pena-Pitra a dit ne pas le connaître. Nous nous en tenons à la sagesse de notre justice. Affaire à suivre.

Equateur
Denis NGUIMBI

NECROLOGIE

M. Côme LOCKO et les enfants annoncent aux parents, amis et connaissances que les obsèques de leur épouse et mère, *Thérèse BIYOUDI,* décédée le mardi 24 octobre 2017 à Brazzaville se dérouleront le mardi 7 novembre, selon le programme ci-après:

9h: Levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville

10h: Recueillement au Centre Père Dubé de la paroisse Saint-Pierre Claver de Bacongo

12h: Messe de requiem en l'église Saint-Pierre Claver de Bacongo

14h: Départ pour le cimetière privé «Ma Campagne»

N.B.: La veillée mortuaire se tient au N°147 de la rue Mbemba Hyppolite, à Makélékélé-Matour, derrière la paroisse de l'Eglise évangélique.

Requiescat in pace!

REMERCIEMENTS

John NDINGA-NGOMA, journaliste au bi-hebdomadaire La Semaine Africaine, Philomène NDIMINA, Laurent NDIMINA, Armand Patrick NDIMINA, Ghislain NDIMNA, Bérenger NDIMINA, remercient du fond de leurs cœurs, tous les parents, amis, et connaissances ainsi que les ressortissants de Mossendjo, pour l'assistance morale et matérielle lors du décès et des obsèques de leur mère, Véronique DIBOPAHA «Ma Dibo». Veuillez trouver, ici, chers parents, amis et connaissances, l'expression d'une profonde gratitude de la part de la famille. Que Dieu vous **bénisse infiniment.**

Second tour de la présidentielle au Liberia

Un scrutin plus qu'incertain et qui divise le pays

Le continent prend un autre virage avec la tenue d'élections qui n'étaient jusqu'ici gagnées que par les partis au pouvoir. Au Libéria, la tension monte et l'incertitude semble gagner les esprits sur l'organisation du second tour initialement prévu le 7 novembre. Le pays était suspendu lundi à la décision de la Cour suprême qui a finalement reporté sine die le processus électoral et sommé la Commission d'organisation des élections d'examiner au plus tard le 22 novembre le recours de Charles Brumskine, candidat arrivé en troisième position à l'issue du premier tour.

Pendant le décompte des voix du premier tour.

Le deuxième tour doit opposer l'ex-star de football Georges Weah (Coalition pour le changement démocratique, CDC), qui a obtenu 38,4% des voix au premier tour du 10 octobre, au vice-président sortant Joseph Boakai (parti de l'Unité), qui a remporté 28,8%. Mais la cour a été saisie par le parti de la Liberté, le parti du troisième candidat Charles Brumskine qui a remporté 9,6 % des suffrages. Il réclame que l'ensemble du processus électoral soit remis à plat.

Depuis la fin du premier tour, Charles Brumskine dénonce des fraudes massives et des irrégularités. Il réclame l'annulation du scrutin et le remplacement des membres de la Commission électorale. Sa plainte a reçu depuis fin octobre un soutien du numéro deux, Joseph Boakai, qui doit affronter le favori Georges Weah.

De leur côté, les Libériens sont inquiets et divisés. Le suspense dure depuis plusieurs jours comme l'explique Rodney Sieh, rédacteur en chef du journal d'investigation FrontPage Africa. *«D'un côté, il y a des gens qui reconnaissent qu'il y a eu des problèmes avec les résultats des élections, mais qui se demandent si ces problèmes sont de nature à remettre en cause les résultats du premier tour ; d'autres disent que ceux qui plaident pour une annulation du premier tour sont ceux qui ne veulent pas que Georges Weah gagne le scrutin. Donc les Libériens sont divisés : ils veulent que cela soit vite réglé, mais en même temps certains veulent que la justice suive son cours et que la Cour suprême prenne le temps d'examiner la question et décide où tout cela doit mener.»*

Le pays risque de plonger dans une crise constitutionnelle, entendu que la présidente Ellen Johnson Sirleaf doit quitter le pouvoir le 18 janvier prochain.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

RDC

Les élections fixées sous pression au 23 décembre 2018

Sous pression ces dernières semaines, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de la République Démocratique du Congo a annoncé au terme d'un week-end de plénière la date des élections générales (Présidentielle, législatives et provinciales) qui tiennent en haleine le pays. Les trois scrutins auront lieu en une seule séquence, le 23 décembre 2018.

Cette information tombe quelques jours après la visite de l'ambassadrice américaine auprès des Nations unies Nikki Haley qui avait tapé du poing sur la table sur la question du calendrier électoral après une rencontre avec le président de la Commission électorale, Corneille Nangaa. Elle avait exigé des élections en 2018

La Commission électorale avait jusqu'ici affirmé qu'il n'était techniquement pas possible d'organiser les trois scrutins avant avril 2019. Mais la pression internationale sera au moins parvenue à cela.

Selon le président de la Commission électorale, plus de 40 millions de Congolais étaient déjà enrôlés. Et surtout, il a appelé à éviter toute mauvaise réaction après l'annonce de ce calendrier. Un important dispositif sécuritaire entourait dimanche soir les locaux de la Commission électorale à Kinshasa.

Pour l'élection présidentielle, les Congolais de l'étranger pourront finalement voter. Ils seront enrôlés à partir du 1er juillet 2018, un mois après l'audit du fichier électoral mis à jour pour les électeurs habitant en RDC, a fait savoir Jean-Pierre Kalamba, rapporteur de la CÉNI, qui a détaillé le chronogramme des élections. Selon ce dernier, le président Kabila restera au pouvoir au moins un an de plus. Son successeur devrait prêter serment le 12 janvier 2019.

Une perspective qui ne réjouit pas beaucoip dans les rangs de l'opposition. Une partie de celle-ci rejette ce calendrier, car ce qui l'intéresse pour l'instant c'est le départ du président Kabila au 31 décembre 2017.

E. M.-O.

Justice internationale

Le Burundi se retire de la Cour pénale internationale

Depuis le 27 octobre le Burundi détient le primat du premier pays d'Afrique et du monde à quitter la Cour pénale internationale (CPI). Une décision prise il y a un an, alors que le pays était déjà sur la sellette à propos de probables crimes contre l'humanité commis dans le pays depuis le début de la grave crise politique qu'il traverse depuis plus de deux ans.

Les autorités burundaises et les militants du parti au pouvoir ont salué à leur manière le retrait officiel de leur pays du Statut de Rome instituant la CPI. Ils avaient attendu avec impatience depuis un an, c'est-à-dire depuis que le Gouvernement avait écrit au Secrétaire général de l'ONU pour lui notifier sa décision de se retirer. Willy Aimé Nyamitwe, le responsable de la communication présidentielle burundaise, qualifiait l'événement d'«historique». Il parlait d'une *«grande victoire pour le Burundi»* qui venait de prouver qu'il est réellement un Etat souverain, mais aussi parce qu'il devient le premier pays d'Afrique et du monde à oser franchir le pas.

L'ONG Amnesty International dénonce une «cynique» tentative pour échapper à la justice, pour les graves violations commises depuis le début de la crise dans ce pays, fin avril 2015: exécutions extra-judiciaires, tortures, disparitions forcées, etc.

L'un des porte-paroles de la CPI assure que la Cour respecte la souveraineté des Etats et qu'ils ont le droit d'adhérer ou de se retirer s'ils le veulent. Mais Fadi el Abdallah met en garde: ce retrait n'affecte pas du tout la compétence de la CPI à enquêter sur les crimes commis alors que le pays était encore partie à ce Statut, selon son article 127. Seule la procureure Fatou Bensouda pourrait décider le moment voulu si elle ouvre ou non une enquête à propos des présumées violences commises au Burundi. Le responsable de la communication au Burundi a réagi. *«Elle n'a pas le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures du Burundi. Le Burundi a dit non, à tous ceux qui veulent venir déstabiliser ses institutions et le peuple burundais»,* a souligné Willy Nyamitwe.

Outre sa joie pour le retrait de la CPI, il y a quelques jours le président Pierre Nkurunziza a signé un décret visant à contrôler l'usage des fameux tambours au pays, inscrits au patrimoine immatériel de l'humanité de l'UNESCO en avril 2014. Le Gouvernement exige désormais que les tambours ne soient battus que dans les cérémonies officielles, à moins d'une autorisation spéciale et de payer une forte redevance. Ces règles sont censées s'appliquer également dans tous les pays du monde, mais des voix s'élèvent contre un texte qui interdit aussi formellement aux femmes de battre le tambour.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Immeuble «Résidence de la Plaine», 1er étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville
Boîte Postale : 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (00242) 06 677 8961
E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

TOTAL E&P CONGO
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINITRATION
AU CAPITAL DE 20 235 301, 20 USD
SIEGE SOCIAL : AVENUE RAYMOND POINCARE
B.P.: 761, POINTE-NOIRE/REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM POINTE-NOIRE 08 B 625

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 avril 2017, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, en date du 05 Octobre 2017, enregistré le 20 Octobre à Pointe-Noire Centre, sous le numéro 7423, folio 191/11, les administrateurs ont proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire:
-la ratification des nominations en qualité de nouvel administrateur de Madame Marie-Joelle MINORET et de Monsieur Sylvain RIBA, nommés provisoirement par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2016 ;
-le renouvellement des mandats d'Administrateurs de Madame Gwenola JAN et de Messieurs Khalid AL RUMAIHI, Ahmed A. AL-AHMED, Pierre JESSUA, Frédéric AGNES et Sylvain RIBA, qui prendront effet à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour insertion,
Maître Salomon LOUBOULA.

Salomon Louboula's Office
Notary incumbent of office on the residence of Brazzaville
1st Floor of the Building «Residence of the Plain»,
Place market from the Plain,
City-center P.O. Box 2927, Brazzaville, Republic of Congo
Telephone: (00242) 06 677 89 61
E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

TOTAL E&P CONGO
A LIMITED COMPANY WITH BOARD OF DIRECTORS
WITH CAPITAL OF USD 20 235 301, 20
REGISTERED OFFICE : AVENUE RAYMOND POINCARE
P.O. Box-761, POINTE-NOIRE/REPUBLIC OF CONGO
RCCM POINTE-NOIRE 08 B 625

Under the minutes of the Board of Directors of the April 26th, 2017, received as one of minutes of Maître Salomon LOUBOULA, Notary in Brazzaville, dated October, 5th 2017, registered him to Pointe-Noire Center the October, 20th 2017, under N° 7423 folio 191/11, the Directors have proposed of Ordinary General Meeting:
-Ratify the nominations in the capacity of further Board member of Mrs Marie-Joelle MINORET and Mr Sylvain RIBA by Executive Board of July, 11th 2016;
-Rewal of the term of office of Mrs Gwenola JAN and Mr Khalid AL RUMAIHI Ahmed A.AL-AHMED, Pierre JESSUA, Frédéric AGNES and Sylvain RIBA, which will take effect at the close of Ordinary General Meeting before rule on the accounts of the financial year 2016.

For insertion,
Maître Salomon LOUBOULA.

Foyer Abraham-Mbongui Eugène N'kakou (Archidiocèse de Brazzaville)

Les chorales invitées à l'orthodoxie liturgique et musicale de l'Eglise catholique

Depuis 2016, le Comité diocésain des chorales (C.D.C.) organise des cours de musique à l'intention des chorales de l'Archidiocèse de Brazzaville. Pour cette année 2017, les cours ont débuté le lundi 3 juillet et pris fin le vendredi 6 octobre 2017. Le dimanche 8 octobre, dans l'après-midi, a eu lieu la messe de clôture. L'abbé Mathias Cédric Louhouamou, aumônier diocésain des chorales de Brazzaville, a présidé l'eucharistie, avec à ses côtés l'abbé Germain Makouiza. Nous avons rencontré l'aumônier diocésain des chorales qui nous fait, dans l'interview ci-après, le bilan de ces stages de formation en musique.

*Quel bilan faites-vous des cours que vous organisez depuis un an?

Depuis l'an passé nous organisons en effet des cours de musique au Foyer Abraham-Mbongui Eugène N'kakou, à l'intention de toutes les chorales de l'Archidiocèse de Brazzaville. Nous avons demandé à chaque chorale d'envoyer trois choristes se former en initiation musicale, en solfège. Ceci pour la relève de nos maîtres de chant et des instrumentistes dans nos chorales. L'année passée, il y avait 150 **choristes au début. Mais, à la fin des trois mois de cours, nous nous sommes retrouvés avec 75 choristes. Il y a eu une chute du nombre parce que les choristes pensent que la musique est facile. Or, la musique est une science. Elle a son langage, sa méthode, son but, sa rigueur **scientifique qu'il faut incarner.** Quand on n'incarne pas tout cela, la musique est tout simplement délaissée et abandonnée. C'est le cas de ceux qui ont déserté.

Cette année, nous avons repris avec un effectif bas par rapport à l'année passée. Car beaucoup de choristes sont partis en vacances ou ont voyagé.

Nous avons commencé avec un effectif de 84 apprenants. Les **choristes qui ont fini le premier** module de l'année passée sont passés en deuxième année. Ils sont au nombre de 37. Ceux qui sont venus cette année en première année sont 47. Voilà l'effectif de l'année passée et de cette année.

Le bilan que l'on peut dresser est positif dans la mesure où ces cours d'initiation à la musique suscitent un engouement dans nos chorales. Surtout cette année. La perfection n'est pas de ce monde; nous venons de commencer. Cette année, nous allons encore mieux réfléchir, pour mieux former les choristes de l'Archidiocèse de Brazzaville. Un autre aspect à souligner, c'est la participation de certains musiciens encadreurs laïcs. Ils aident nos jeunes à apprendre la musique. Nous pouvons citer Pierre-Alain Céphas Bansimba-Muanga, Romain Bouesso Samba alias Mapanga et Charles Bayekoudila. Tout cela, sous la supervision et le regard bienveillant du C.D.C., bien sûr avec la bénédiction de notre hiérarchie, la Commission diocésaine de musique et arts sacrés (C.D.M.A.S.), dirigée par l'abbé Jonas Koudissa.

*M. l'abbé, quelle est la philosophie de Mgr l'Archevêque sur le chant choral, notamment la musique liturgique?

La philosophie de Mgr l'Archevêque est tracée dans son document intitulé: «Soignons nos célébrations liturgiques». Mgr l'Archevêque avait publié ce document à l'occasion du cinquième anniversaire de sa prise de possession du siège archiépiscopal de Brazzaville. Il y donnait beaucoup d'orientations à l'endroit des chorales, des Scholas populaires et même des grégoriens. «Les chorales doivent tendre à la beauté du chant dans son exécution. Plusieurs d'entre-elles ne travaillent plus le chant. Elles crient plus qu'elles ne chantent. Les voix ne s'éduquent plus par la vocalise. Les instruments de musique qui servent à accompagner discrètement les voix, supplantent celles-ci. Crier c'est forcer les voix et fausser les notes». Mgr l'Archevêque souhaite que: «De temps en temps, la chorale chante A cappella». Quand on voit Mgr l'Archevêque présider une célébration eucharistique, il est souvent dérangé par le vacarme des instrumentistes, le tohu-bohu, le brouhaha musical. Et souvent il demande que les instruments se taisent ou diminuent le volume. Il ne manque pas aussi l'occasion, à **la fin d'une célébration eucharistique, d'interpeler une chorale, en pleine messe, devant tout le monde, coram populo, en public. Parce qu'il y a un principe canonique qui dit: «A délit public, réparation publique». **Afin de conscientiser tous les** fidèles laïcs du Christ sur le chant choral. Parce que, quand une chorale fait mal, et quand on ne l'a pas rappelée à l'ordre devant tout le monde, il y a certaines âmes faibles qui peuvent copier les bêtises de la chorale. Des gens peuvent même dire: «Mais, l'Archevêque, le Vicaire général, l'aumônier, le curé ... étaient là. Personne n'a interpelé la chorale. Donc c'est normal. On peut le faire.» Non. L'Archevêque interpelle de manière vigoureuse les acteurs liturgiques sur le chant choral. Mgr l'Archevêque insiste sur le chant A cappella. On écoute mieux les voix, on perçoit mieux le message d'un chant. Et on élève aisément les cœurs vers le Seigneur. «Nos chants n'ajoutent rien à ce qu'est le Seigneur, mais ils nous rapprochent de Lui par le Christ, notre Seigneur», dit la préface commune n° IV du missel romain. Il faut donc que les choristes arrivent à développer, avec l'aide des aumôniers paroissiaux, une certaine spiritualité cantatrice pour élever, justement, les cœurs vers le Seigneur, sursum corda, les cœurs des fidèles laïcs du Christ, de l'assemblée du Seigneur, à travers une musique qui respire le sacré, musicam sacram, pour reprendre une expression chère au Bienheureux Pape Paul VI, qui est d'ailleurs le titre d'une Instruction de l'ancienne Sacrée Congrégation des Rites

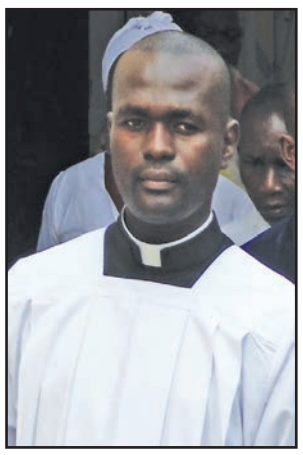

Abbé Mathias C. Louhouamou.

actuellement Congrégation du Culte Divin et la Discipline des Sacrements.

*M. l'abbé, il y a un grand débat sur l'utilisation de la boîte à rythmes, des batteries et des micros à chaque voix dans les chorales. Qu'en est-il exactement?

L'utilisation de la boîte à rythmes rend paresseux. Surtout pour les organistes, les pianistes. Quand on se met à accompagner un chant, avec la boîte à rythmes, on ne fait pas d'efforts pour apprendre le chant à quatre voix. Et on se contente de l'accompagnement donné par la boîte à rythmes. Le plain-chant est délaissé au **profit malveillant de l'utilisation de la boîte à rythmes, de la programmation. De même pour les clés USB.

Pour ce qui est de la batterie, Mgr Barthélemy Batantu, de vénérée mémoire, avait interdit l'usage de la batterie ou drums dans nos chorales. Elle sature l'exécution des chants. C'est vrai que c'est un instrument de musique qu'on peut aussi jouer avec partition. Malheureusement les batteurs dans nos chorales, l'emploient comme des non-expérimentés en musique. C'est du voyeurisme musical, si on peut l'appeler ainsi.

Pour la boîte à rythmes, les gens aiment bien le tempo qu'elle donne. Car son rythme est synchronisé. Il y a une stabilité dans sa cadence. Certes que cela est bien, mais ce système ne rend pas service à nos instrumentistes. Les orchestres profanes de l'époque travaillaient sérieusement l'accompagnement de leurs chansons. Les instrumentistes de nos chorales doivent aussi travailler avec hardiesse pour arriver à ce haut idéal d'accompagnement du chant liturgique.

En ce qui concerne la clé USB, les instrumentistes ne bossent plus le chant, notamment les organistes, les pianistes. Ils **mettent une clé ou une fiche** midi pour agrémenter l'accompagnement du chant. Pourtant, ils peuvent apprendre à jouer un classique à quatre voix. On a vu les abbés Denis Ngambanou, Joachim Babingui, Mesmin-Prosper Massengo, Luc Augustin Samba – mon maître d'orgue -, Fred Olichet Biyela, Parfait Louthe, pour ne citer que ceux-là, qui accompagnent les classiques à quatre voix, **sans clés USB, sans fiche midi.** Il y a aussi des laïcs, dans nos chorales, qui accompagnent les chants à quatre voix. On peut citer Joachim Okouri, Léon Makaba, Armel Missiri, Christian Mahoukou, Kévin Milandou, Ignace Clotaire Yengo... Là aussi, il faut qu'on interpelle les maîtres de chants, sur l'emploi abusif des classiques au cours d'une célébration eucharistique. **Un ou deux classiques suffisent.** Pas plus. C'est pour éviter l'effet spectacle au cours d'une messe. A la messe, il faut faire participer l'assemblée, le Peuple de Dieu, de manière pleine, active et consciente et non de manière théâtrale.

*Quel est l'avenir du chant liturgique, au regard de notre environnement «assiégé» de musiques religieuses, prisées notamment par les jeunes?

Cet avenir est mitigé. Dans la mesure où on n'aime plus les chants doux, recueillis et recueillant. On préfère les chants saccadés avec rythme endiablé. Mais il faut avoir aussi un regard optimiste. De plus en plus, on remarque des jeunes qui admirent le chant grégorien qui **est le chant officiel de l'Eglise catholique. Il y a, chez ces jeunes comme une renaissance du chant liturgique dans notre société congolaise. Cela est bénéfique, merveilleux. C'est à encourager. J'encourage les chrétiens qui interpellent les choristes, les maîtres de chants, les instrumentistes, quand ces derniers ont mal chanté, mal joué, quand les instruments ont dominé les voix, chose gravissime et aberrante. Ce sont les instruments qui doivent accompagner les voix et non le contraire.

Pour l'avenir du chant liturgique, on doit arriver à bien chanter. Comme dit le dicton latin: «Qui bene cantat, bis orat.» (Qui chante bien, prie deux fois). On doit arriver à bien chanter, pour bien prier, et bien faire prier l'assemblée. Bien chanter suppose une discipline de la voix, travailler les techniques vocales, avoir la maîtrise de l'accompagnement du chant liturgique, pour aider l'assemblée à la participation pleine, active et consciente de l'Eucharistie.

Propos recueillis par
Pierre-Alain Céphas BANSIMBA-MUANGA

Diocèse de Nkayi

L'abbé Pierre Mpandzou Miafouna, nouveau Vicaire général

Mgr Daniel Mizonzo, l'Evêque de Nkayi, vient de procéder à la nomination de l'abbé Pierre Mpandzou Miafouna, en qualité de vicaire général du Diocèse, dont l'étendue couvre les départements de la Bouenza et de la Lékoumou. C'était le mercredi 1er novembre 2017, le jour de la solennité de la «Toussaint» que cette nouvelle joyeuse a été rendue publique.

L'abbé Pierre Mpandzou Miafouna

Abbé Pierre Mpandzou Miafouna.

Né à Nzangata, de Pierre Mpandzou et Jeanne Louezi, l'abbé Pierre, aussi chaleureusement appelé «Ya Pierre ou Ya Mpandzou», a fait toutes ses études primaires à Nzangata. Il se rendra tour à tour pour son secondaire, d'abord à Mfouati, ensuite à Nkayi, où il obtient le Brevet d'études du premier cycle (BEPC).

Admis au Moyen séminaire Saint Gabriel de Dolisie, l'abbé Pierre y restera trois ans avant, son Baccalauréat en Série A_4. C'est ainsi, qu'il exprimera le désir de poursuivre sa marche vers le sacerdoce; parcours vocationnel qui lui ouvrira les portes du Grand séminaire inter régional Cardinal Emile Biayenda pour les études de philosophie et de théologie. Il en sort, congratulé, avec un BAC de Théologie (Licence universitaire relative aux sciences théologiques).

Ordonné prêtre, le 16 juin 1996 à la paroisse Notre-Dame de Fatima de Dolisie, Ya Pierre a été nommé progressivement: vicaire puis curé dans les paroisses suivantes: Saint Joseph de Mossendjo et Saint Michel de Madingou. Il a aussi servi auprès de l'évêque diocésain en occupant dans sa curie, la charge d'économe général; une fonction qu'il ne quittera que pour se rendre au Cameroun en mission d'études à l'Université Catholique de l'Afrique Centrale de Yaoundé (UCAC–ICY). Son séjour d'études sera sanctionné par l'obtention d'un Master en théologie dogmatique.

De retour au pays, il renoue avec l'activité pastorale lorsque Mgr Daniel Mizonzo le nomme curé de la paroisse Saint Paul de Dolisie, actuelle cathédrale du jeune diocèse de Dolisie créé deux ans seulement après son passage. L'abbé Pierre Mpandzou Miafouna est, ensuite, envoyé en France par l'ordinaire du Diocèse de Nkayi pour poursuivre ses études théologiques. Il s'inscrit à l'Université catholique de Paris où il a défendu brillamment sa thèse de doctorat en «théologie dogmatique» le 10 mars 2017. Nous rappelons qu'il venait d'être investi et installé à la tête de la paroisse Cathédrale Saint Louis de Nkayi, le 15 octobre dernier, comme nouveau curé. Nous lui souhaitons bonne mission pastorale et bonne chance dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS

Paroisse Notre-Dame de Lourdes de Sibiti (Diocèse de Nkayi)

Ouverture de l'Année pastorale 2017-2018

Dimanche 22 septembre 2017, a eu lieu, à la paroisse Notre-Dame de Lourdes de Sibiti, la messe d'ouverture de l'Année pastorale 2017-2018, célébrée par l'abbé Erick Batia Loufuilou, curé, assisté des trois vicaires et du diacre qui composent l'équipe pastorale de la paroisse.

En vue de préparer les fidèles, un triduum avait précédé cette célébration du 18 au 20 septembre. L'enseignement évocateur de cette célébration, tiré des saintes écritures dans Mathieu 22, 15-21 à savoir: «Rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu», a annoncé les orientations qui vont guider le comportement de chaque chrétien, et aider à la construction de l'œuvre du Seigneur au cours de l'Année pastorale qui commence.

Les orientations se résument en: la prière permanente, l'obéissance à toute autorité, le travail manuel et la participation à la vie matérielle de l'Eglise.

Un repas d'ensemble réunissant des chrétiens de mouvements d'apostolat autour de l'équipe pastorale de la paroisse Notre-Dame de Lourdes de Sibiti, a servi de clou à la cérémonie.

Félix BOUKA
(A Sibiti)

REMERCIEMENTS

Mgr Daniel Mizonzo, évêque diocésain de Nkayi, remercie les membres de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), les autorités polico-administratives et municipales du département de la Bouenza et de la commune de Nkayi, les membres du clergé du Congo en général et ceux de son diocèse en particulier, les personnes **consacrées, les fidèles laïcs, les parents,** amis et connaissances, pour le soutien multiforme reçu de près ou loin lors du décès le 19 octobre de l'abbé Apollénaire Dendé Kiniongui, prêtre du diocèse de Nkayi, inhumé le 25 octobre 2017 à Nkayi. Prions pour le repos de son âme et pour toute sa famille!

Requiescat in pace!

Mgr Daniel MIZONZO,
Evêque diocésain de Nkayi

Un Dimanche en paroisse: Diocèse de Pointe-Noire

Saint François d'Assise de Tié-Tié

60e anniversaire de la paroisse et consécration de la nouvelle église

Le 8 octobre 2017, 27e dimanche du temps ordinaire, la communauté paroissiale de Saint François d'Assise de Pointe-Noire a célébré son 60e anniversaire, couplé à la consécration de sa nouvelle église. Un double évènement qui a donné lieu à une célébration eucharistique, présidée par Mgr Miguel Angel Olaverri, évêque de Pointe-Noire, et concélébrée par Mgr Yves-Marie Monot, évêque de Ouesso, ensemble avec la fraternité des Frères Mineurs Capucins de la paroisse et de nombreux autres prêtres du diocèse. Et cerise sur le gâteau, une douzaine de couples bénis à l'occasion, dans le sacrement du mariage de Cana.

Il y a 60 ans que la paroisse Saint François d'Assise a vu le jour. Soixante ans de croissance spirituelle et de vie dans l'Eglise de Dieu qui est à Pointe-Noire. La commémoration de cet anniversaire a été une occasion de fête pour les chrétiens de cette paroisse, auxquels se sont joints, dans l'allégresse, des milliers de frères et sœurs en Christ venus des autres paroisses de la ville. C'était une belle journée dominicale; un temps de partage et de grâces que le curé de la paroisse, le père Christophe **Mbunzu, a mis à profit dans** son allocution pour rendre hommage aux deux évêques qui ont retouché leur planning pastoral pour la circonstance. «Un grand merci aussi à l'Ordre des Frères mineurs capucins (en sigle Ofm Cap) de la custodie générale du Congo, représenté par le R.P. Denis Bosomi notre ministre et custode, pour tout appui multiforme, ainsi qu'à tous les donateurs pour leur contribution fraternelle. Entre autres, les frères de la province Flandro (Belgique) de la Province du Piémont (Italie), de France et de tant d'autres bienfaiteurs» a dit le père Christophe Mbunzu.

NN.SS. Yves Marie Monot et Miguel Angel Olaverri.

En effet, de nombreux artisans ont œuvré à la construction de la paroisse Saint François et à la construction de la nouvelle église. A commencer par les pères spiritains, pionniers de la mission, jusqu'à l'arrivée des Frères mineurs capucins, en passant par les prêtres diocésains. La mémoire collective retiendra d'eux l'abnégation des infatigables évangélistes et bâtisseurs. L'ordinaire du diocèse, Mgr Miguel Olaverri, n'a pas manqué de rendre hommage à tous: «En ce jour où nous procédons à la consécration de cette église dédiée à Saint François d'Assise, notre cœur est plein de reconnaissance pour tant de personnes qui ont œuvré pour que dans ce temple nous puissions rendre gloire à Dieu, maître Seigneur de nos vies. La parole sera proclamée, l'eucharistie sera célébrée et tous ensemble chanterons gloire et louange à toi Seigneur Jésus».

Des chrétiens pendant la messe

Et la clameur est montée au ciel dans cette nouvelle église, comme la fumée de l'encens, au rythme des chants et louanges merveilleusement déclamés par les différents groupements chantant au rythme de la litanie des saints. Comme pour accompagner la bénédiction du bâtiment par le Seigneur, à travers les mains de l'évêque, qui a oint de l'huile sainte les douze piliers de l'église (comme les douze apôtres), et scellé sur l'autel des reliques du saint patron de la paroisse.

La paroisse Saint François, la sexagénaire, a donc célébré son anniversaire dans une nouvelle église. Un beau bâ**timent flambant neuf, qui est** apparu aux yeux de nombreux chrétiens de la paroisse comme une interpellation à renaître de nouveau, avec de nouvelles pratiques chrétiennes, pour devenir des hommes nouveaux, et préparer notre entrée future dans la vie du ciel.

La nouvelle église, un bijou

A l'actuel emplacement de la paroisse Saint François d'Assise de Tié-Tié, c'était auparavant Tchimbota, un petit village au milieu de la brousse. Bien avant les années 1950, un missionnaire, le révérend père François (heureuse coïncidence de nom) y allait souvent pour convertir les peuples païens au christianisme. A ce précurseur se sont succédé plusieurs prêtres encouragés par Mgr Jean-Baptiste Faurey. Et bien longtemps plus tard, de retour d'une retraite spirituelle au Cabinda, l'équipe presbytérale (les abbés Jean-Michel Tchitembo, Félicien Mavoungou et Francisco Nionje Capita) et les paroissiens décidèrent de lancer les travaux de construction d'une nouvelle église autour de la vieille chapelle. Mgr Jean-Claude Makaya-Loemba, alors ordinaire du diocèse, ordonna la pose de la première pierre le 15 août 1998, un geste accompli par son vicaire général, l'abbé Etienne Bakissi. Les pères capucins (pères Antoine Mangenza Motuba, Jean Ndolo Mombenza et Jean-Jacques Houyoux) qui prirent en main la paroisse en 2001 changèrent l'emplacement du projet. Les travaux ne démarreront réellement qu'en mai 2002.

La nouvelle église qui trône désormais sur le panorama du Diocèse de Pointe-Noire.

Et maintenant, la nouvelle église est sortie de terre. D'une longueur extérieure de 40m sur 29m de large, elle se présente en forme de croix. Ses deux ailes latérales font 39m de long sur 5,50m de large. De l'autel à l'entrée principale on compte **34m. La superficie de l'autel est** de 95m^2, tandis que la mezzanine fait 29m sur 6m. Soit une capacité totale 3.000 places **assises. L'édifice compte deux** sacristies latérales de 30m^2 chacune. L'ensemble de l'ouvrage est surmonté par un clocher qui culmine à 30m. C'est l'œuvre de l'architecte Michel Kibangou dit «Ya Chaud», qui a assuré une garantie de sécurité de 4 siècles pour cette bâtisse.

Et, c'est justement autour de cette église que la fête s'est déroulée, dans les jardins, avec des repas pris en communauté par les membres de chaque mabundu venus quasiment de toutes les paroisses de Pointe-Noire.

Pour mémoire, on retiendra qu'Ambroise Bayakissa et Fernande Dekambi, respectivement, administrateurs-maires de Tié-Tié et de Loandjili, ont honoré de leur présence la cérémonie de consécration de la nouvelle église.

Père Christophe Mbunzu, curé

«Les défis à relever sont encore nombreux»

«Après l'inauguration, la consécration de la nouvelle église et les festivités du 60e anniversaire de l'existence de la paroisse, nous avons encore beaucoup de défis à relever. Le premier défi se situe sur le champ pastoral. Notre paroisse a une grande densité pastorale et nous devons tout faire pour implanter la communauté ecclésiale de base (communément appelé Mabundu) partout. Nous en avons 19, mais nous pensons qu'il faut arriver à 25 par rapport à l'étendue de la circonscription.

Le deuxième défi est aussi d'infrastructure. Bien sûr nous avons fini la construction de la nouvelle église, mais nous devons poser des pavés ou dallettes sur le sol pour résoudre la question des marres d'eau qui stagnent sur la cour.

Enfin, le troisième défi c'est celui de l'organisation. Nous allons restructurer certaines choses, donner de nouvelles orientations pour que notre paroisse aille de l'avant.»

Raoul Martial Babéla Kongo, modérateur du Conseil pastoral paroissial

«Biso bien!; biso en avant!»

«Nous avons vécu des moments d'angoisse, d'incertitude, d'inquiétude, de privation et de sacrifice, jusqu'à frôler le découragement, l'abandon et tomber dans le fatalisme… Chaque jour qui passait remettait en cause notre projet de construction. Chaque jour une nouvelle difficulté traduisait nos faiblesses et nos capacités. Mais ce jour 8 octobre 2017, l'immense allégresse, le soulagement et le sourire effacent toutes les douleurs de l'enfantement. Grâce à l'acharnement de tous les responsables, au dévouement désintéressé des paroissiens, à la dextérité des équipes presbytérales, aux prières communes intenses, profondes et sincères de tous les fils et toutes les filles de la paroisse, nos cœurs ont ardemment brûlé dans l'idée d'offrir aux enfants de Dieu un espace adéquat, convenable et décent pour glorifier et louer le Créateur; la Maison de Dieu, le Seigneur de l'univers.

Il nous reste cependant à tenir nos engagements auprès de tous ceux qui nous ont aidés à faire face à la réalisation de cette œuvre, à liquider nos emprunts.

Un grand merci à tous nos bienfaiteurs. «Biso bien!; biso en avant!»

L'auteur

Jean BANZOUZI MALONGA,
Directeur de l'agence La Semaine Africaine Pointe-Noire

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL,
DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI
CABINET - UNITE DE COORDINATION DES PROJETS

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°010.17/METPFQE-UCP POUR LA SELECTION D'UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE DEVANT REALISER L'AUDIT DES COMPTES DU PROJET D'APPUI A LA REFONDATION DU SYSTEME DE L'EDUCATION ET DE FORMATION (PARSEF)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu des fonds de **l'Agence Française de Développement (AFD), afin de financer le Projet** d'Appui à la Refondation du Système de l'Education et de la Formation (PARSEF), structuré en trois composantes opérationnelles à savoir :

Composante 1 : **Renforcement des capacités de définition et de pilotage des** stratégies des sous-secteurs de l'éducation et de la formation

Cette composante vise à améliorer les capacités des maîtrises d'ouvrage **(définition et pilotage des stratégies) des ministères en charge de l'éducation** primaire et secondaire (MEPSA), ainsi que de l'enseignement technique et **professionnel, de la formation qualifiante et de l'Emploi ; des personnels** clefs des directions de ces deux ministères et des principaux établissements **bénéficiaires des appuis (formations, équipements, accompagnements),** pour mieux appréhender et réaliser leurs missions et mettre en œuvre **avec efficacité la stratégie sous-sectorielle. Elle vise aussi à mobiliser** l'expertise de courte durée à la demande du METPFQE sur des thèmes liés à **l'implantation de l'alternance, comme modalité de formation, et à la définition** des nouvelles modalités de gestion (statut, organisation managériale et gestionnaire des dispositifs de formation).

Composante 2 : Appui à la création de deux Centres d'Education, de Formation et d'Apprentissage (CEFA)

Cette composante du projet vise la mise en place, au plus près des bassins d'emplois et en partenariat avec les milieux économiques employeurs, de nouvelles capacités de formation, mieux articulées avec les besoins des secteurs (moderne et informel) de l'économie congolaise et cherchant à garantir une bonne employabilité des jeunes formés. Plus précisément, la **participation du projet au financement de deux CEFA, dont l'un est dédié aux** métiers du bâtiment à Brazzaville et l'autre aux métiers de la maintenance industrielle à Pointe-Noire. Une assistance technique internationale est mobilisée pour accompagner la création et la mise en place pérenne des CEFA.

Composante 3 : Mise en place et développement de partenariats avec des instituts locaux ou étrangers en faveur de la formation des formateurs et enseignants

Le projet par cette composante vise à financer l'accord de partenariat entre le METPFQE et l'Institut Supérieur de Technologie d'Afrique Centrale (IST-AC) de Pointe-Noire pour l'accueil, l'hébergement et la formation, chaque année, de 6 à 10 formateurs du METPFQE spécialisés dans les disciplines industrielles, en vue de renforcer leurs compétences techniques et pédagogiques. Cette composante permet d'assurer aussi la formation et le perfectionnement des formateurs destinés au CEFA des métiers du bâtiment de Brazzaville, dans un centre de formation référent.

2. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objectif de solliciter les Bureaux d'audit (Consultant), ayant des compétences et disposant **une expérience avérée dans le domaine d'audit sur la gestion financière et comptable des projets financés par les bailleurs de fonds notamment** l'Agence Française de Développement (AFD) et disposant d'un agrément à **ce titre, afin de constituer une liste restreinte de bureaux qui participeront** dans une deuxième phase à une consultation restreinte.

3. La mission vise globalement à effectuer un audit comptable et financier des comptes du projet pour l'ensemble de sa période d'exécution (2007 – **2017). De manière spécifique, elle vise à : (i) certifier les états financiers** au regard des règles et des principes comptables établis dans le cadre du projet, de leur régularité et de leur sincérité ; (ii) donner une opinion sur la bonne utilisation des fonds de la subvention, conformément aux **dispositions de la convention de financement et autres dispositions** idoines prises dans le cadre de l'exécution du projet ; (iii) formuler une opinion sur le respect des procédures et règles de passation des marchés; **(iv) formuler une opinion sur l'efficacité de la structure de contrôle des dépenses ; et (v) authentifier de manière exhaustive les justificatifs et** les documents fournis.

4. L'Unité de Coordination des Projets de l'Enseignement Technique et **Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi invite, par le** présent Avis à Manifestation d'Intérêt, les bureaux d'audit remplissant les conditions requises à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus, sous pli fermé cacheté à l'adresse indiquée ci-dessous.

5. Les dossiers de manifestation d'intérêt devront comporter les informations pertinentes relatives à l'exécution des missions similaires, avec les références (caractéristiques détaillées des projets réalisés, objet des missions, noms et contacts des clients, coût des projets réalisés, description détaillée des prestations réalisées, années de réalisations etc.). Les candidats ne devront pas inclure à ce stade les documents légaux, de méthodologie de travail et de curriculum vitae des ressources humaines.

6. Les candidats doivent apporter la preuve de leur compétence et **expérience en tant que Bureau d'audit dans le domaine d'audit financier** et comptable. L'expérience en Afrique subsaharienne constitue un atout.

7. Les candidats seront sélectionnés en accord avec le Code des marchés **publics et les directives pour la passation des marchés financés par** l'Agence Française de Développement dans les Etats étrangers.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence à l'adresse ci-dessous.

9. Six (6) candidats au maximum figureront sur la liste restreinte et les manifestations d'intérêt devront être soumises en français et en six (6) exemplaires dont un (1) original, à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17 / 11 / 2017 à 10 heures précises, et porter la mention « Projet PARSEF: Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un Cabinet d'expertise comptable ».

10. Les soumissions par voie électronique ne sont pas autorisées. Les manifestations d'intérêt remises hors délais seront rejetées.

11. Les manifestations d'intérêt seront ouvertes le 17 / 11 / 2017 à 12 heures 30 min, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Unité de Coordination des Projets
Avenue des 1ers jeux Africains, Immeuble en face du stade Marchand
(Non loin de la Direction des Examens et Concours (DEC) Générale),
1er étage/Tél : 05 5496262/06 6277299

Fait à Brazzaville, le 3 Novembre 2017

Le Directeur

Pierre Narcisse LOUFOUA

The World Bank Group
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT
INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION
INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION
MULTILATERAL INVESTMENT GUARANTEE AGENCY
INTERNATIONAL CENTRE FOR SETTLEMENT OF INVESTMENT DISPUTES
1818 H Street N.W.
MSN C4-494
Washington, D.C. 20433
U.S.A.
(202) 473-1118
Cable Address: INTBAFRAD
Cable Address: INDEVAS
Fax: (202) 522-2088

REQUEST FOR EXPRESSION OF INTEREST (REI)
GENERAL CONTRACTORS FOR CONSTRUCTION WORKS
THE WORLD BANK OFFICE, BRAZZAVILLE, REPUBLIC OF CONGO
REINO.18-0150

The International Bank for Reconstruction and Development («The World Bank») invites statements of qualification on which to base the selection of General Contractors for the receipt of a solicitation for Construction Works of the World Bank Office Building in Brazzaville, Republic of Congo.

Bidder must:
1. Have minimum average annual revenue in Architectural, Civil and Interior works/ Construction of C.F.A. Francs BEAC (XAF) 2,000,000,000 (XAF 2 Billion), equivalent to USD 3,600,000 (USD 3.6 Million) for the last three years (from 2014 to 2016).
2. Demonstrate it has financial capability to successfully support the entire contract and has fiscal capability to furnish a USD 200,000 performance bond or Bank Guarantee.
3. Is authorized to engage in the Construction Business, Civil Works, Construction Services in Brazzaville, Republic of Congo.
4. Have been in Construction business at least 5 years and must demonstrate that over the last 5 years the firm has successfully and continuously been engaged as a General Contractor in providing similar service to those required in this REI (Construction and fit-out of office buildings of minimum 2,000 square meters) in Republic of Congo and/or African region).
The submission deadline is November 17,2017 (3 p.m. Brazzaville, Congo, Local time).

For further details and to obtain REI, please visit
http://www.worldbank.org/en/about/corporate-procurement/business-opportunities/administrativeprocurement/reguest-for-expression-of-interest-rei-general-contractors-for-construction-works-theworld-bank-office-brazzaville-republic-of-congo

ANNONCE DE RECRUTEMENT

Une entreprise membre d'un grand groupe international cherche pour sa Direction à Brazzaville,
Un (e) Assistant (e) Marketing

Sous la Direction du Responsable Marketing, Communication, Animation et Pilotage, vous aurez pour mission :
- Assister à la conception et à la diffusion de la Stratégie Marketing et communication ;
- Assister a l'animation et pilotage commercial de l'entreprise;
- Effectuer le suivi et le reporting relatifs aux activités Marketing et communication.

Profil

De formation universitaire BAC+2/3 en gestion commerciale, markéting ou communication type école de commerce, vous aurez pour tâches :
- Assister le Responsable Marketing et Communication dans la définition d'une stratégie Marketing et communication en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise;
- Assister le Responsable Marketing et Communication dans la définition et la structuration de plans d'actions Marketing et de communication ;
- Assurer la diffusion de la stratégie et du plan d'action Marketing et Commercial ;
- Assister à la réalisation d'études de marchés, des études de concurrence (benchmark) et rédiger des rapports incluant les évolutions des tendances ;
- Participer à la conception et au développement de nouveaux produits et services de l'entreprise
- Assister le responsable Marketing et Communication dans la coordination et suivi des actions d'animations Marketing, Commerciales et l'organisation des promotions de vente.
- Etre force de proposition et participer à la conception, la réalisation et l'actualisation des outils commerciaux, marketing (catalogue fiche produits, argumentaires d'aide à la vente, flyers, PLV, etc) ;
- Assurer la diffusion des informations commerciales pertinentes en interne et externe ;
- Assurer la veille concurrentiel et préparer des rapports périodiques avec proposition d'actions ;
- Participer et superviser les prestataires lors de la recherche et du développement de nouveaux packagings ;
- Prendre en charge la réalisation de supports de communication pour mettre en œuvre la politique de communication ;
- Effectuer le suivi de l'exécution des plans d'action Marketing et Communication ;
- Identifier les points bloquants et transmettre les éventuels alertes aux personnes adéquates ;
- Rédiger et diffuser les comptes rendus des réunions liés à l'activité Marketing, communication et animation commerciale de l'entreprise ;
- Assister le responsable commercial et marketing dans le suivi des objectifs commerciaux et la mise en place des indicateurs de suivi des performances commerciales.

Savoir-faire Technique:
- Rédiger les messages avec un langage et un style adaptés ;
- Développer des relations avec les partenaires divers (Directeurs, personnalités politiques et institutionnelles, journaliste, professionnels de l'information)
- Connaitre les techniques de markéting ;
- Connaissances en gestion de projet.

Savoir-être
- Avoir un sens des objectifs ;
- Etre disponible ;
- Avoir un bon sens organisationnel;

Si vous correspondez au profil, envoyez nous votre dossier de candidature (CV+lettre de motivation) au plus tard le 14 Novembre 2017 à l'adresse suivante : frecrutement2018@gmail.com

Première foire des plants

La forêt dans toutes ses dimensions

Prélude à la célébration de la 31e édition de la journée nationale de l'arbre le 6 novembre, la première édition de la foire des plants a été ouverte vendredi par le premier ministre Clément Mouamba, en présence de huit membres du gouvernement, dont le ministre d'Etat Henri Djombo, ministre de l'Agriculture et Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière. Initiée par le ministère de l'Economie forestière pour promouvoir les activités liées aux plantations forestières, agroforestières ou agricoles, et assurer la disponibilité de la variété des plants, surtout mal connus, cette foire se déroule dans l'enceinte dudit ministère jusqu'au 30 novembre.

Les officiels passant en revue les plants exposés.

Elle propose une diversité de plants d'essence forestière, fruitière et ornementale. Elle est aussi une possibilité donnée à chaque Congolais d'accomplir l'acte civique de planter un arbre, le 6 novembre, lors de la Journée nationale de l'arbre. La foire offre également à tout citoyen la possibilité de choisir au moins un plant forestier ou fruitier.

Pour les organisateurs, cette manifestation permet de résoudre un paradoxe souvent constaté: d'un côté le manque d'acheteurs des plants produits par des pépiniéristes et de l'autre, les promoteurs des plantations se plaignant du manque de plants et ignorant les sites où ils sont disponibles.

Lambert Imbalo, coordonnateur du Programme national d'afforestation et de reboisement (PRONAR) a présenté cette foire comme «une vitrine», avec l'ambition d'assurer «une meilleure visibilité de la variété des productions végétales et qu'elle sera généralisée dans tout le pays à partir de l'année prochaine».

Les exposants qui y prennent part viennent des structures publiques et privées et les plants sont vendus à des prix promotionnels.

Presque l'ensemble des fleuristes de la capitale et des producteurs des plants fruitiers et forestiers y sont présents et font connaître l'importance et **l'intérêt des fleurs au public.**

Pour Mme Rosalie Matondo, «cette foire montre que nous avons des plants disponibles et des compétences, donc des pépiniéristes et nous voulons les mettre en avant. C'est un lieu de contact entre producteurs et promoteurs, donc d'échange. Nous voulons y voir toute la diversité végétale: plants forestiers, fruitiers et ornementaux.»

La forêt est une ressource qui doit contribuer au développement économique et social, tout comme à la préservation **de l'environnement au profit des** générations actuelles et futures.

Philippe BANZ

Gestion des ressources fauniques

La saison de chasse sportive est fermée

Ouverte le 1er mai dernier comme à l'accoutumée, la saison de chasse sportive a été fermée le 1er novembre, pour une durée de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 avril 2018. Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière a rendu publique un message dans ce sens le 31 octobre 2017. Elle invite les populations et particulièrement les professionnels de la chasse à méditer sur l'urgence d'une prise de conscience collective pour pérenniser les ressources fauniques reconnues comme catalyseur des équilibres géo-écologiques et du développement économique.

La fermeture de la chasse a pour objectif de permettre la reproduction des animaux sauvages dans des conditions idéales de sérénité, suite aux prélèvements opérés au cours des six derniers mois.

Mme Rosalie Matondo.

Pour Mme Rosalie Matondo, «préserver la faune sauvage, c'est préserver la forêt et partant assurer les échanges atmosphériques pour l'évitement des émissions des gaz à effet de serre, cause du changement **climatique. Cependant, afin de** donner toutes les chances à la survie de la faune au sein des écosystèmes naturels, pris dans leur diversité, nous sommes tenus de préserver les écosystèmes naturels, habitats de cet élément de la biodiversité».

L'année 2017 assure la 45e année de la fermeture de la chasse, en application des dispositions de **1972 fixant les périodes d'ouver**ture et de fermeture de la chasse au Congo. Cette disposition réglementaire vise à garantir à la faune sauvage une période de quiétude lui permettant de se remettre des traumatismes et des stress causés par le bruit des armes et de se consacrer à une fonction essentielle pour sa survie, à savoir: la reproduction.

«Outre l'administration forestière, les conclusions de la conférence internationale sur la Région des Grands lacs tenue le 19 octobre 2017, à Brazzaville, a retenu la recommandation de **l'autofinancement des activités** de lutte contre l'exploitation illégale des ressources des parties prenantes pour qu'ensemble, on parvienne à éradiquer les effets pervers du braconnage sur l'ensemble du territoire national», a indiqué Rosalie Matondo, en appelant «à l'implication des communautés locales et des populations autochtones, des ONG et associations pour relayer les efforts de sensibilisation et d'éducation que le ministère de l'Economie forestière entreprend **aux fins de garantir la gestion** durable de la biodiversité et de barrer la route aux commandi**taires du braconnage et du trafic** illicite des espèces sauvages».

Signalons que la fermeture de la chasse ne grève pas le droit d'usage des communautés locales et populations autochtones, notamment le droit de chasser à des fins d'autoconsommation. Les droits traditionnels de chasse sont garantis à l'intérieur de leur terroir ou dans les limites des zones qui sont ouvertes à la chasse traditionnelle. Toutefois, toute action allant au-delà de ces limites circonscrites est destinée à être réprimée par les agents de l'ordre public.

Philippe BANZ

Qu'est ce que la chasse sportive?

La chasse sportive représente une activité de plein air, un instrument indispensable à une gestion responsable de la faune, en **ce sens qu'elle contribue à un contrôle efficace et à un maintien** des populations faunique. Elle est aussi un moteur économique. Grosso modo, c'est la traque d'animaux dans le but de les capturer ou de les abattre, les manger, les vendre ou les détruire. Quand la chasse est soumise à une réglementation, la pratique de la chasse en dehors de son cadre légal est appelée braconnage.

L'agriculture au Congo

Toujours en panne de croissance

Du 13 au 16 novembre 1987, Brazzaville avait abrité le premier Conseil national de l'agriculture. Préparé par les assemblées régionales, ce Conseil avait regroupé 365 délégués issus des structures du parti, de l'Etat, des Organisations internationales, **des Institutions financières congolaises et des individualités, nous** renseigne l'édition de La Semaine Africaine du 25 novembre 1987.

Une délégation de la FAO dans un champ de manioc (Ph. d'arch.).

Le communiqué final des travaux soulignait que les préoccupations du Conseil avaient porté entre autres sur la promotion de la production nationale et du marché national; le renforcement de la coopération sous-régionale en matière de pêche entre les pays côtiers et notamment ceux du Golfe de Guinée; le développement de la pêche maritime, artisanale et de l'aquaculture; le développement de la recherche agronomique; la conception et l'élaboration des programmes de la recherche en adéquation avec les problèmes réels de production; **l'autosuffisance alimentaire de l'Armée populaire nationale; la création** d'un système de protection sociale des paysans et des invalides du secteur agricole; la dynamisation du mouvement coopératif et de **l'Opération Village-Centre; la création d'une institution financière spécialisée pour le financement de l'agriculture, etc.**

Mais trente ans après, constats et résolutions restent pratiquement les mêmes. Car ce conseil eut lieu suite à un constat: la faiblesse du **secteur agricole. L'objectif visé était l'autosuffisance alimentaire. Le** 13 novembre, le président Denis Sassou Nguesso et le ministre du Développement rural, M. Lekoundzou Itihi Ossétoumba relevaient, tour à tour, le déclin de la plupart des productions vivrières. «La ba**lance-production-consommation du Congo est gravement déficitaire** pour tous les produits tant végétaux, animaux, qu'halieutiques», **indiquait le ministre du développement rural en précisant que le déficit** était plus marqué pour certains produits de large consommation, comme le riz dont la couverture par la production nationale était de 3%; de 6% pour le haricot; de 25% pour la pomme de terre; de 28,4% pour la viande et de 45% pour le poisson.

Et pourtant il ne se posait pas et ne se pose pas toujours un problème d'espace au Congo. Il y a trente ans, tous les secteurs de production **n'exploitaient que 2% de la superficie utile de terres arables estimée à** 10 millions d'hectares et 13,3% des ressources disponibles en pêche **continentale, affirmait le ministre du Développement rural.**

La production active agricole ne représentait en 1986, que 13,7% de la population totale alors qu'elle était de 19% en 1976. De 1978 à 1986, la population nationale s'était accrue de 56,8% mais les actifs agricoles n'avaient augmenté que de 12,5%. A ce rythme, faisait remarquer le ministre Lekoundzou Itihi Ossétoumba, il ne restera plus que 9 à 10% de la population dans le secteur agricole d'ici à l'an 2000.

A la lumière de toutes ces réalités, il y a lieu de dire que le développement agricole reste encore un grand problème et, les expressions **comme «Autosuffisance alimentaire d'ici à l'an 2000», «Agriculture,** priorité des priorités» et «Une école, un champ» n'ont été que de simples slogans creux. Faut-il attendre mille milliards de Francs CFA, comme l'a déclaré le ministre d'Etat Henri Djombo, ministre de l'Agriculture, pour relancer l'agriculture et, partant, atteindre tous les objectifs qui jusque-là se sont soldés par un échec cuisant?

Alain-Patrick MASSAMBA

Première édition de la Rentrée littéraire du Congo (RELICO)

A la découverte du livre et de l'auteur congolais

L'Association Pen Centre Congo, que dirige l'écrivain-journaliste congolais Florent Sogni Zaou, a organisé du 26 au 28 octobre à la Bibliothèque nationale du Congo, à Brazzaville, la première édition de la Rentrée littéraire du Congo (RELICO), sur le thème: «Découvrir le livre et l'auteur congolais». L'objectif étant de vulgariser le livre en vue de devenir le violon d'Ingres de tous ceux qui ont soif de lecture et de culture. C'était sous le patronage de Dieudonné Moyongo, ministre de la Culture et des arts. En présence de Gervais Hugues Ondaye, commissaire général du Festival panafricain de musique (FESPAM), et de Willy Ngoma, commissaire général de la RELICO.

Dieudonné Moyongo et Florent Zaou visitant les stands.

Café littéraire, tables rondes, expositions-ventes, dédicaces d'œuvres et débats avec les écrivains ont été au menu de la première édition de la RELICO. Une rencontre qui a réuni les amoureux des arts et des lettres venus de Brazzaville et de Pointe-Noire. Les écrivains porteurs du savoir ont donné aux participants l'occasion de mieux appréhender la quintessence de chaque genre littéraire comme le roman, la poésie, la nouvelle, et le théâtre.

Selon Florent Sogni Zaou, la célébration du livre est rendue possible grâce à la naissance dans notre pays de l'Association dénommée Pen centre Congo Brazzaville actée par un récépissé de déclaration d'Association du 28 juin 2017. Le Pen centre Congo Brazzaville vit adossée à la loi de 1901. Il a pour objectif *«la promotion de de la littérature et de la liberté de la presse, la création d'un cadre de réflexion de rencontre entre écrivain, hommes de presse et d'enseignants, tout en appuyant la culture de paix dans l'esprit des hommes»,* a-t-il indiqué.

Florent Sogni Zaou.

Par ailleurs, le Pen Centre, a relevé son président, n'est autre que le prolongement de l'Association Pen international basée à Londres, en Grande Bretagne, où sa représentation en Afrique francophone est à Dakar, au Sénégal, et le point focal est à Ndjamena, au Tchad. C'est donc de Dakar que la proposition de donner le jour à cette association a été faite à la délégation des écrivains congolais.

Le ministre Dieudonné Moyongo, ouvrant les travaux de cette première édition de la RELICO, a d'abord remercié les organisateurs pour cette initiative, tout en saluant leur obstination, malgré les obstacles et toutes les autres contraintes.

L'attribution des prix littéraires internationaux prestigieux tels que Goncourt et le Renaudot, a-t-il fait savoir à certains de nos écrivains, est la preuve irréfutable de cette assertion.

Le livre, a ensuite signifié le ministre de la Culture, est un moyen de diffusion de la pensée et de conservation des écrits qui nous permettent de nous évader. Enfin, Dieudonné Moyongo a eu une pensée pieuse à l'endroit des grands écrivains qui ont marqué l'histoire du Congo.

La coupure du ruban symbolique et la signature du livre d'or ont été le point de chute de la cérémonie d'ouverture de la première édition de la RELICO. Qui, espérons-le, redonnera aux hommes et aux femmes du Congo, notamment à la jeunesse, l'envie insatiable du livre et de la lecture, afin qu'elle vive dans l'ivresse de la bibliophilie.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Pointe-Noire

«Le Soleil levant» de Dady Bilongo brille sur le monde chrétien

Mis sur le marché du disque il y a à peine quelques semaines, le nouvel album «Soleil levant» du protestant Dady Bilongo constitue, aussi bien par son contenu que par sa forme, une véritable contribution de plus à la propagation de l'Evangile du Christ.

La pochette de l'album de Dady Bilongo

L'album a été présenté lors d'une conférence de presse que Dady Bilongo a animée récemment dans la Paroisse de l'Eglise évangélique du Congo (EEC) du Plateau de Pointe-Noire. C'était en présence du président de l'EEC, le pasteur Edouard Moukala, des dizaines de membres de l'église et des acteurs culturels congolais.

Le nouvel album de Dady Bilongo comprend douze titres, parmi lesquels «Nous venons dans ta maison», «Soleil levant», «Apprends-moi à t'aimer» et «Kumisama» (Sois glorifié, en lingala). Les douze chants dont la plupart en featuring avec des musiciens de son église et d'autres confessions chrétiennes, sont exécutés dans plusieurs langues, dont le français, l'anglais, le kituba et le lingala. Des genres comme l'afrobeat, la rumba et le makossa sont mis à contribution.

De la louange à l'adoration, en passant par le réconfort et la glorification, Dady Bilongo aborde plusieurs thèmes dans son deuxième album qui est une autoproduction. Mais, des sujets qui n'ont pour but essentiel que de contribuer à la diffusion de la parole de Dieu ou Evangile. «Nous avons été animés par le désir de communiquer notre message, car le musicien chrétien fait la musique pour Dieu. Pour nous, le chant chrétien, c'est aussi un texte ayant un support mélodique et soutenu par une harmonie capable de pénétrer l'âme», a expliqué l'auteur-compositeur, lors de la conférence de presse.

Disponible en CD audio et vidéo, l'album «Soleil levant» est vendu dans toutes les paroisses de l'EEC sur toute l'étendue du territoire congolais. Le coffret (CD audio et vidéo) revient à 5000 F. CFA (environ 7,70 euros), tandis que le CD audio simple coûte 3000 F. CFA (environ 4,62 euros). Des coûts jugés accessibles à toutes les bourses par de nombreux mélomanes. Une manière pour Dady Bilongo de réaffirmer sa volonté de répandre le message divin par la musique. Comme il l'a fait il y a cinq ans quand il a produit «Kolo limbisa ngai» (Seigneur, pardonne-moi, en lingala), la première œuvre de sa carrière. Une carrière qu'il a construite au sein de l'Ecole de dimanche et de la chorale de l'annexe «Sikama» du quartier Paka de Pointe-Noire et surtout, par l'apprentissage du piano. Un dévouement digne d'un serviteur de Dieu.

John NDINGA-NGOMA

RICHI SERVICES CONGO «R.S.C»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social: 1.000.000 francs CFA
Siège social: 01, rue Loubomo, Talangaï - Brazzaville
RCCM: CG/BZV/17 B 7235 - République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du dix-sept octobre deux mil dix-sept, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts;

Objet Social: La Société a pour objet en République du Congo et à l'étranger:
- Commerce Général: Import-export bois et autres; prestation de services; informatique, vente matériel bureautique; location et vente des véhicules.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de le
rendre rémunérateur.

Dénomination Sociale: La société prend la dénomination suivante : RICHI SERVICES CONGO «R.S.C.»;

Siège Social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 01, rue Loubomo, Talangaï (République du Congo) ;

Durée: La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Capital Social: Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

Administration de la Société: La Société est gérée et administrée par Monsieur NDINGA Nicolas, demeurant à Brazzaville ;

Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 18 octobre 2017, sous le numéro 17 DA 804 ;

Immatriculation: La Société dénommée RICHI SERVICES CONGO est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM: CG/BZV/17 B 7235.

Pour avis,
Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA,
Notaire

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
Sise à Brazzaville (République du Congo)
Rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)
Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M.)
B.P: 14745 - Tél: (242) 06 662 43 35//05 516 70 79
E-mail: etudepongui@yahoo.com
etudepongui2@gmail.com

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Jet Services Exécutive
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de 150 000 000 F. CFA
54 ter, Avenue de l'Indépendance, Centre-ville
Brazzaville (République du Congo)
RCCM CG/BZV/11 B 2769

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 août 2017 reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, le vingt-quatre octobre 2017 et enregistré le vingt-cinq octobre de la même année à la recette des
Impôts de Ouenzé, sous le Folio 192/3 numéro 9954.

L'Assemblée Générale des actionnaires a prononcé la dissolution anticipée de la société, à compter du vingt-cinq août deux mil dix-sept et décidé de sa mise en liquidation amiable.

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, a été nommée liquidateur de la société et le siège de liquidation fixé à l'office notarial sis à Brazzaville, Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M.).

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le vingt-six octobre deux mil dix-sept, duquel la dissolution anticipée a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro 17 DA 839.

A compter de cette date, la société est en liquidation.

En vertu de l'article 78 de l'Acte Uniforme portant procédures d'apurement du passif, tous les créanciers sont tenus de produire leurs créances au siège de la liquidation, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication des présentes.

Pour avis et mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire.

Initiatives économiques et sociales des libres citoyens

Le deuxième jour de notre Semaine sociale était consacré aux initiatives économiques et sociales des libres citoyens: les créateurs d'entreprises, les fonctions de conseil et les corps intermédiaires.

Par Père Christian

«Sans entrepreneurs, sans mise à disposition des gens des fonctions de conseil indispensables dans la complexification croissante de nos processus de développement et sans corps intermédiaires représentatifs, avec qui l'Etat congolais va-t-il ouvrir le fameux dialogue dont on nous rabat les oreilles et pour parler de quoi ?»

Utilité et valeur de l'«entreprise»

Gildas Octave Ndala Bikoumou est l'un des fondateurs du «Forum des Jeunes Entreprises du Congo». Il a créé son propre cabinet de conseil. Il est notamment en Afrique francophone conseillé et formateur des Institutions de microfinance. Dans son introduction, il s'est attaché à donner de l'entreprise une définition qui en fasse percevoir l'utilité et la valeur.

L'entreprise digne de ce nom est, d'abord, productrice de services et de choses utiles, à ses clients et à la société. L'entreprise rend service, elle répond à des besoins réels dans son environnement.

L'entreprise est de ce fait le lieu où s'organise en le valorisant le «travail humain». C'est là que le travailleur conquiert sa compétence et sa dignité en gagnant honnêtement sa vie et celle de sa famille. C'est là que les travailleurs échappent à la malédiction du chômage, mais en se soumettant loyalement aux rigueurs de la discipline professionnelle.

Le public aura peut-être été surpris d'entendre dire que selon la doctrine sociale de l'Eglise, l'entreprise est même, pour qui veut et peut le comprendre, un «chemin de sainteté».

Les exigences techniques et morales de l'«entreprise»

Au plan organisationnel, l'entreprise qui se fixe un objectif de service à rendre à une clientèle réunit des personnes invitées à partager les valeurs inhérentes à l'accomplissement de la mission qu'elle se donne (qualité, juste prix, ponctualité, précision…esthétique…). Chacun au sein de l'entreprise exerce une responsabilité en interdépendance avec tous les autres. Ceci impose la culture et la discipline du compte rendu et de la communication interne utile et efficace.

«Lorsque l'on s'est vu confié des ressources et des tâches, il est obligatoire de rendre compte du moment et de la façon dont ces ressources ont été utilisées et ces tâches accomplies»

L'intériorisation de ces valeurs implique un style de management qui favorise l'engagement personnel, l'intégration méthodique des nouveaux venus et l'évaluation régulière des performances dans la clarté et la transparence.

En détaillant dans la suite de son exposé les exigences de réalisme du plan d'affaires et les critères de définition d'une bonne stratégie d'entreprise, l'orateur donne de celle-ci l'image d'une institution astreinte au progrès continu de ses performances et fonctionnant comme un nœud de relations positives avec tous les acteurs de son environnement. En revanche, la faillite d'une entreprise ne peut avoir que des conséquences négatives sur cet environnement.

Gildas Octave Ndala Bikoumou.

Maître Yvon Eric Ibouanga.

Anatole Kondho.

Conclusion: Il faut engager autant de valeurs morales et spirituelles que de compétences techniques pour développer un système d'entreprise.

Remontée des ateliers

De grands besoins de formation d'information et d'appuis.

Les ateliers ont mis en évidence les besoins des entrepreneurs du secteur émergent. Ceux-ci sont considérables et tournent autour de trois thèmes principaux.

1) La formation aux fondamentaux de la gestion d'une entreprise. Faute d'en avoir bénéficié au cours de leur scolarité, les entrepreneurs doivent être formés sur le tas. Ce qui suppose que des organismes spécialisés (des structures d'appuis) connaissant leurs réalités, leur apporte autant que de besoin une gamme la plus complète possible de formations modulaires appropriées et articulées sur du coaching compétant. Cette gamme va de l'éducation financière au marketing, en passant par la conception de produits et de systèmes, le management et l'administration d'entreprise. Le problème à ce niveau est: comment financer ces prestations à leur juste prix? - La loi doit-elle rendre obligatoire la tenue des comptabilités d'entreprise.

2) L'accès au crédit. Les institutions de microfinance sont une partie de la solution, mais les taux qu'elles pratiquent nécessairement et les ressources à court terme dont elles disposent ne permettent pas de financer ni l'investissement micro-industriel, ni la plupart des activités agricoles. Des articulations doivent être trouvées entre la microfinance et le secteur bancaire et des fonds spécifiques mis en place par l'Etat.

La relation public/privé dans notre pays en est à peine à ses débuts.

3) Le passage de l'informel au formel. a) De véritables mesures incitatives doivent être mises en place par l'Etat et vulgarisées. b) Les actes uniformes de l'OHADA doivent être vulgarisés auprès des agents de l'Etat et auprès des entrepreneurs du secteur émergent. c) Les entrepreneurs ont besoin d'être formés et informés sur les lois de finance et sur le code des impôts.

Les fonctions de conseil

Vous avez dit: professions «libérales»

La Semaine sociale a fait appel à Maître Yvon Eric Ibouanga, avocat à la cours, pour détailler les services rendus par ces professionnels du conseil, juridique, économique, médical ou social réputés exercer une profession libérale. Ils ont en commun d'être indépendants des pouvoirs publics et de leurs clients dans la formulation des conseils qu'ils donnent. Leurs professions sont appelées «libérales» en référence à cette indépendance.

Mais ils ont aussi en commun d'exercer, chacun dans leur domaine, une compétence publique exclusive définie par la loi qui régit leur profession. N'importe qui n'est pas habilité à rédiger n'importe quel acte.

Ainsi, l'huissier de justice, tout en exerçant une profession libérale en toute indépendance, est en même temps officier ministériel, chargé de signifier les actes de procédure et de mettre à exécution les décisions de justice et officier public, seul habilité à déclencher une procédure forcée de remboursement d'une créance.

Cette position intermédiaire entre le domaine public et le domaine privé fait des professionnels du conseil des acteurs de référence dans la construction d'une démocratie. Elle exige de ceux-ci qu'ils intériorisent et mettent en pratique une déontologie professionnelle exigeante et sans faille.

Maître Ibouanga ne s'est pas étendu durant son exposé sur ces considérations morales. Il s'est attaché à décrire les missions et prérogatives des avocats, des notaires, des huissiers de justice, des experts comptables et des médecins. Il a donné la référence de la loi organisant chacune de ces professions et mis en évidence les fonctions de conseils attachées à chacune d'entre elle. Le conseiller peut toujours intervenir en amont, pour éviter à son client de rencontrer des problèmes qu'il aurait pu éviter. Il n'intervient pas seulement quand son client est malade ou convoqué par le juge.

Les nombreuses questions de l'assistance ont, cependant, permis à l'orateur de donner son témoignage sur sa pratique personnelle du métier d'avocat.

Il a tenu à affirmer que l'Avocat ne choisit pas son client. Il ne démarche pas une clientèle dans tel ou tel milieu ou parti. Il répond à des appels qui lui sont adressés et négocie avec chaque client les conditions de ses prestations. Deux justiciables appartenant à des partis politiques opposés peuvent faire appel au même avocat.

Remontée des ateliers

Des ateliers préparatoires sont remontés des problématiques intéressantes sur l'inculturation des professions de conseils dans notre pays.

a)Le juriste, comme le médecin, sont dans notre société mis en concurrence avec des pratiques dont les unes sont inspirées par des croyances traditionnelles et les autres sont des pratiques déviantes de notre modernité. Ainsi le diagnostic du médecin est contredit par celui du féticheur ; le juriste voit sa solution mise de côté au profit d'une «cop» informelle s'appuyant sur des «relations».

b)Des ateliers ont souligné la difficulté des juristes et des agents de santé de suivre l'évolution rapide, des techniques, des instruments et des normes ayant cours dans leurs disciplines respectives. Négligence ou difficultés d'accès aux sources d'information ?

c)Enfin, les agents de l'Etat imbus de leur pouvoir ne respectent pas toujours l'exercice et les contraintes des fonctions du conseiller. Ainsi, le prisonnier privé des visites de son conseil ou le malade privé des soins ordonnés par son médecin ou encore le notaire ignoré par la Conservation foncière.

Autant de problèmes qui plombent dans notre pays l'exercice des fonctions de conseil et retardent leur inculturation. Les ateliers ont mis en évidence un grand besoin d'informer les citoyens à propos de l'existence et des fonctions respectives des professionnels du conseil. Certains ont suggéré que des espaces d'Eglise soient ouverts pour permettre aux professionnels du conseil de rencontrer les gens, de se présenter et d'ouvrir avec eux le débat sur les conditions d'accès des citoyens de ce pays à leurs services.

Un témoin de la première heure témoigne

La Semaine sociale a choisi de faire appel à un témoin de la première heure, pour évoquer le rôle des syndicats dans une démocratie. Un syndicat est un corps intermédiaire qui se situe entre l'Etat et les acteurs économiques et sociaux, pour promouvoir et défendre les valeurs et les intérêts de ces derniers, face à leurs employeurs à leurs partenaires et aux pouvoirs publics. La doctrine sociale de l'Eglise attache une grande importance aux fonctions des corps intermédiaires et au droit des acteurs économiques de se syndiquer pour défendre leurs intérêts.

M. Anatole Kondho est sur ce chantier un ouvrier de la première heure. Son exposé a été bref. Il s'est limité à l'affirmation de quelques principes. Le syndicaliste reçoit mandat de ses collègues pour défendre leurs intérêts économiques, culturels et sociaux; c'est dans l'exercice de ce mandat qu'il va devoir affronter des obstacles qui sont inhérents à la lutte et à la fonction syndicale. Le conférencier a préféré répondre aux nombreuses questions de la salle. Ce qu'il a fait avec l'autorité et la conviction d'un ancien militant. Les questions qui lui ont été posées avaient été préparées par les ateliers. Autour de quatre thèmes principaux : la formation des syndicalistes, l'immixtion des pouvoirs politiques et judiciaires dans la mission des syndicalistes, le manque de moyens financiers et logistiques des syndicats et l'épineux problème de la corruption des leaders syndicaux. Sur chacun de ces thèmes, les participants avaient des faits à déplorer. Certains sont allés jusqu'à se demander s'il existe de vrais «syndicats» en République du Congo.

UNICONGO

UNION PATRONALE ET INTERPROFESSIONNELLE DU CONGO

L'Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo, UNICONGO en sigle organisera son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à Pointe-Noire, le Mardi 21 Novembre 2017 à partir de 09h00 à l'hôtel AZUR LE GILBERTS.

Sont invités, tous les adhérents, les membres associés et les représentants des organismes partenaires.

Le Secrétaire Général Exécutif
Alexandres PLANELLES

SALARIES

ÉSCIC
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CONGO

Ouverture des inscriptions en cours du soir :
- 3éme Année Bachelor ;
- Masters (MBA, MRH, MCG, MQHSE, MMO, MCLS, ...).

Diplômes Français

Tel : 06 638 85 87 ; 04 43 148 27 E-mails: escicinfo2013@gmail.com
escicinfo2013@escic-cg.com ; Site: www.escic-cg.com

Vie des clubs/Diables-Noirs de Brazzaville

Le général Ndengué revient... et pas les mains vides!

La rumeur courait depuis plusieurs semaines. C'est désormais officiel. Le général Jean-François Ndengué a abandonné le CARA pour retrouver ses vieilles amours, Diables-Noirs, quatre ans après son départ.

Beaucoup n'y croyaient pas. Ils n'imaginaient pas le général Jean-François Ndengué reprendre les rênes des Diables-Noirs. Sous sa férule, le CARA dont il était encore le président ne va-t-il pas disputer la Coupe de la Confédération 2018? Un beau challenge, après tout! On se rappelle aussi qu'en 2014, lorsqu'il a tenté de revenir aux affaires après sa démission début 2013 il a échoué bien que porté par une partie des supporters les plus chauds du pays. Des radicaux de Diables-Noirs avaient fait front avec le président général Hugues Ngouélondélé pour lui barrer la route.

Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de Mfoa. Le directeur général de la Police gardait le secret espoir de reprendre les rênes des Diables-Noirs. C'est fait, il a été élu président général du club dimanche 5 novembre 2017 au cours de l'assemblée générale organisée à coup de publicité au Palais des Congrès. Jean-François Ndengué ne revient pas les mains vides et tout seul. Bien au contraire, il amène avec lui plusieurs joueurs, un nouvel entraîneur et les supporters des Diables-Noirs qui étaient passés comme lui à l'ennemi CARA, club qui entretient une rivalité historique avec les ''Jaune et noir''. Dans sa corbeille, il y a également des sponsors, dont X- Oil.

Entre le club de football le populaire du pays et le général Ndengué, c'est une histoire peu ordinaire. Début 2006, il est intronisé président de la section football. Sous son mandat, l'équipe domine la scène nationale, remportant trois titres nationaux de champion (2007, 2009 et 2011) et une fois la Coupe nationale, en 2012. Mais, ayant perdu des joueurs-cadres au début de chaque saison sportive au profit de l'AC Léopards qui a commencé à reléguer Diables-Noirs au second plan, des supporters

Le général Ndengué heureux de retrouver la famille Diables-Noirs

se retournent début 2013 contre le général Ndengué qui prend le parti de démissionner, malgré la qualification de l'équipe pour le deuxième tour de la Coupe de la Confédération.

Bien qu'ayant remporté deux fois la Coupe nationale (2014 et 2015), l'équipe a continué à jouer les seconds rôles derrière l'AC Léopards avant de sombrer la saison qui vient de s'achever. En la saison 2016-2017, les Diables-Noirs ont failli connaître les affres de la relégation.

L'équipe a été en proie à une crise sans précédent. Le président général Hugues Ngouélondélé a fait à son tour face à une contestation. Des supporters se sont ligués contre lui et ont annoncé sa destitution. Il a résisté et est resté aux commandes mais sans plus délier les cordons de la bourse. Cela a été interprété comme une démission de fait.

L'horizon, chargé de nuages, ne présageait rien de bon. Fallait-il alors baisser les bras et désespérer de l'avenir? C'est alors qu'est entré en scène un groupe de supporters voulant éviter à l'équipe le pire. Il a engagé des négociations discrètes avec le général Ndengué. Les deux parties étant faites pour s'entendre, elles ont trouvé un accord. Même les supporters qui avaient juré ne jamais accepter le retour du général-sportif ont fini par mettre un peu d'eau dans le vin. Maintenant, beaucoup croient en la renaissance des Diables-Noirs. Ce qui est sûr, tous les regards seront braqués sur leurs performances et d'aucuns estiment que les chocs au sommet Diables-Noirs-AC Léopards seront de nouveau pimentés. Et que le championnat va retrouver le public qui a fui les stades préférant aller dans les bistrots ou à la pêche.

Jean ZENGABIO

REMERCIEMENTS

Le colonel de Police Michel NTSILOUSSILABO, Directeur de la Police administrative et de la réglementation près la Direction générale de la Police et famille remercient tous ceux qui les ont assistés, lors du décès de leur soeur, mère **et fille, Brigitte LEMBA «Mâ** Ngoudi», survenu le 4 octobre 2017 à Brazzaville et inhumée le 13 octobre au cimetière de Loukanga.

Qu'ils trouvent, ici, l'expression de leur sincère gratitude.

Athlétisme

Franck Elemba remue ciel et terre pour obtenir l'aide de l'Etat

Champion du lancer du poids, double médaillé d'or Jeux africains (2015) et Jeux de la Francophonie (2017), quatrième aux Jeux Olympiques de Rio (2016) et unique Congolais participant à la Ligue de diamant, Franck Elemba est le sportif qui représente le mieux le Congo sur la scène internationale. Franc et direct, bien que parfois réservé pour éviter d'éclabousser des gens, il évoque pour ''La Semaine Africaine'' sa carrière professionnelle, s'alarme sur le manque de considération, selon lui, que les autorités lui accordent alors qu'il porte haut les couleurs du pays, exprime ses choix et ses ambitions. Cette interview, il nous l'a accordée samedi 4 novembre, pendant son bref séjour dans sa ville natale où il est venu rencontrer le nouveau ministre des Sports pour tenter d'obtenir enfin le soutien financier que les pouvoirs publics lui ont toujours promis mais… Interview choc.

Franck, on est surpris de ta présence à cette période de l'année. Es-tu en vacances?

**Non. En fait j'ai arrêté l'entraînement quotidien ces dernières semaines à cause de la charge de travail que je me suis imposé. Des blessures sont apparues au niveau de mes tendons rotuliens. J'ai subi des injections, et là je suis en pleine rééducation. La reprise est fixée pour mi-novembre. J'ai profité de cette période pour venir rencontrer le nouveau ministre des Sports pour faire le point quant à ma prise en charge par le pays. Figurez-vous qu'on m'a toujours rassuré que le pays allait m'assister, mais je ne vois rien vu venir depuis 2015. Lorsque vous représentez le pays et donnez le meilleur de vous-même, cela devrait entraîner un soutien des autorités pour aller plus loin, non? Malheureusement, je me sens abandonné; il n'y a toujours pas de soutien pour aller plus haut.

On te sent démoralisé...

**Oui, car en plus souvent personne ne me contacte ne fut-ce que pour me féliciter quand je réalise de bons résultats, ni le ministère des Sports, ni la fédération nationale. C'est comme si on ne me considère vraiment pas alors que je représente dignement le pays.

Aurais-tu une idée de ce qui se serait passé?

**Toute vérité n'est pas bonne à dire, et je ne souhaite pas éclabousser des gens. Il faut se tourner maintenant vers l'avenir. J'ai expliqué mon problème au nouveau

Franck Elemba.

ministre; il a promis trouver une solution et j'attends la suite.

Ton séjour a donc permis de faire bouger les choses...?

**J'espère fermement. Le ministre a été attentif à mes problèmes et m'a promis de l'aide.

Comment fais-tu pour financer tes stages de préparation et ta participation aux meetings en Europe?

** J'utilise les cachets des victoires que je remporte. J'emprunte aussi de l'argent aux banques pour payer les billets d'avion de mon entraîneur et ses nuits d'hôtel, alors que c'est le Congo qui doit le prendre en charge. Mais, ce n'est pas suffisant et je retombe toujours dans les problèmes de remboursement de dette. Heureusement, mon club de Franconville (France) se bat pour que je participe à la Ligue de diamant et à d'autres meetings. C'est très dur pour moi, et vraiment dommage pour mon pays. Ça mine mon moral et m'empêche de me concentrer sur le terrain. Mais, je sais aussi que mon pays traverse une crise.

As-tu vraiment pensé à ne plus représenter le Congo, comme on l'a appris à travers certains médias?

**C'est vrai, j'ai envisagé de jeter l'éponge. J'estimais ne pas avoir été vraiment aidé et je voulais trouver une structure qui me permette de mieux me préparer à devenir le meilleur lanceur du poids du monde. Le fait que le pays m'a permis d'avoir une bourse de préparation au Maroc ne suffit pas. C'est pourquoi j'ai trouvé un club en France. Je suis fier d'être Congolais, mais franchement je trouve que mon pays ne fait pas beaucoup d'efforts pour moi.

A t'entendre, on risque de voir Franck changer de nationalité. Ça te tente?

**C'est légalement possible. Mais pour l'instant je garde ma nationalité et laisse le temps aux autorités de trouver des solutions à mes problèmes.

De quels problèmes en particulier parles-tu?

**De tout, notamment de ma préparation. J'ai atteint un niveau qui me complique. Je ne savais pas que le haut niveau exige beaucoup de moyens. Là, je viens de faire tout mon bilan, d'avoir un nouveau système alimentaire et un nouveau système de programme pour aller chercher les plus grandes performances au-delà des 22 mètres. Pour que je m'adapte, je cherche les issues à gauche et à droite.

Tu n'étais pas à la noce aux JO de Rio en 2016 et aux championnats du monde de Londres cette année. Comment expliques-tu ces échecs?

**Pour Rio, j'ai loupé ma médaille pour 10 centimètres près parce que ma préparation n'avait pas été optimale faute d'argent. Pour Londres, j'ai essayé de tout donné, mais je traînais une blessure. Difficile dans ces conditions d'être au top.

Quelle est ta situation de club?

**Je réside au Maroc et en France, et j'ai donc deux licences de club: le FUS Rabat, au Maroc, et l'EFCVO, en France.

Quelles sont tes ambitions?

**Améliorer mes performances. Pourquoi ne pas gagner une médaille aux Jeux Olympiques? J'en suis capable! Je veux aussi devenir entraîneur à la fin de ma carrière. Il va falloir transmettre mon expérience aux jeunes et les aider à réaliser leur rêve. Je compte aussi réussir dans d'autres formations professionnelles. Prouver qu'un Congolais peut être un champion et réussir le reste.

Un message pour conclure...

**Mes performances m'ont fait prendre conscience que j'étais maintenant le porte-drapeau du sport congolais et je veux en être digne. Cependant, j'attends un geste de la part des autorités, le Président de la République, le Premier ministre et le ministre des Sports. En attendant, je vais continuer à travailler. Je souffre mais ce n'est pas ce qui va m'arrêter. J'ai un objectif et je vais le réaliser: aller chercher une médaille à Tokyo (NDLR: Jeux Olympiques de 2020).

Propos recueillis par
Guy-Saturnin MAHOUNGOU

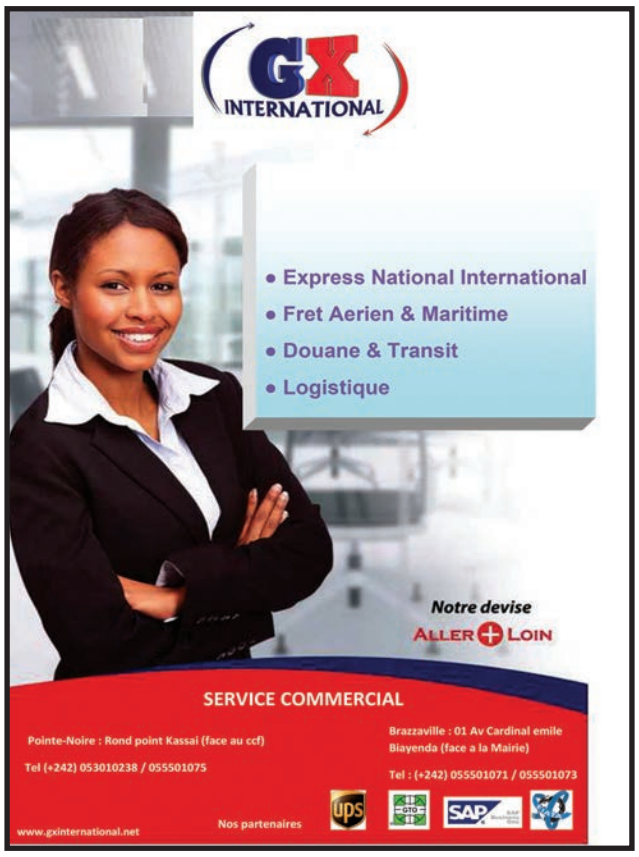

REMERCIEMENTS

Les enfants Okili, la veuve Okili et famille, remercient de tout cœur, tous les parents, beaux- parents, amis et connaissances, notamment: le Député de la circonscription unique du District de Mbon, dans les Plateaux et son Suppléant, le corps enseignants, élèves et étudiants, qui de près ou de loin les ont assistés moralement, financièrement et matériellement, lors du décès de leur père et époux : le Dr Blaise Okili, ancien étudiant à Moscou, ancien agent de l'ONPT, ancien Conseiller à la Primature auprès du Premier Ministre feu , Charles David Ganao, survenu le samedi 14 octobre 2017, à Brazzaville. Il a été porté en terre, le mercredi 25 octobre 2017, au cimetière privé Bouka à Itatolo.

Paix à son âme

Football

Le WAC du Maroc a remporté, samedi 4 novembre 2017, à Casablanca, la Ligue africaine des champions aux dépens du National Al Ahly d'Egypte qu'il a battu 1-0 au match retour, après le match nul (1-1) de l'aller au Caire.

Réflexion au sujet de la désignation de la nouvelle Constitution

Le 6 novembre 2017 marque le deuxième anniversaire de la constitution. Trois points essentiels méritent d'être mis en relief : l'entrée en vigueur d'une loi, la mauvaise datation des constitutions et la désignation de celles-ci. Ces éléments semblent porter confusion et sont sujets à débat dans l'espace public.

Par Séverin Andzoka

D'abord, l'entrée en vigueur d'une loi, il ne suffit pas qu'une loi soit adoptée pour qu'elle acquiert force obligatoire, c'est-à-dire qu'elle soit applicable par tous sur l'ensemble du territoire. Il faut encore que certaines formalités soient accomplies : la promulgation et la publication. Seules, ces formalités permettent l'entrée en vigueur d'une loi. Au regard de la procédure adoptée en 2015, qui exclut le Parlement, l'adoption constitutionnelle n'est effective qu'une fois que le Gouvernement a délibéré, le peuple a voté le projet, et la Cour constitutionnelle a proclamé les résultats validant le scrutin référendaire. Ces trois phases déterminent ce qu'on qualifie ici d'adoption de la constitution.

La promulgation sert à *«donner l'ordre aux autorités publiques d'observer et de […] faire observer»* la loi (CE du 8 fév. 1974). Elle n'est applicable qu'aux lois adoptées par le Parlement (art. 125 C.) et par la voie référendaire. Le Président de la République est le détenteur du pouvoir de promulgation (art. 85 C.). Ainsi, elle est le premier acte d'exécution de la loi. La différence entre la promulgation de la loi et la constitution réside sur le fait qu'en ce qui concerne la loi, le Président peut retarder la promulgation en demandant une seconde délibération du Parlement (art. 85 C.). Alors que dans le cadre d'une constitution, après l'adoption au sens que nous avons défini plus haut, le Président de la République est tenu de promulguer le projet de constitution adopté. Mais en Afrique, il existe des cas inédits où le Président de la République émet des réserves avant de promulguer une loi de révision adoptée par le Parlement, saisit le juge constitutionnel pour le contrôle de conformité et ce dernier sans pouvoir formel à contrôler et à annuler la loi de révision (Bénin 2006).

La publication est l'action de porter le texte de loi adopté à la connaissance du public par son insertion dans un Journal officiel, c'est à dire faire connaître l'existence du texte au public. En France, avant 1870, la distinction entre la promulgation et la publication était difficile à établir. Ces deux notions étaient synonymes. Cette assimilation s'expliquait à la fois par la finalité commune de ces termes, tous deux ayant étymologiquement pour objectif de porter quelque chose à la connaissance du public. En toute évidence, elles donnent à la loi sa force exécutoire. Ainsi, ces trois phases sont cumulatives et non alternatives, l'une ne peut aller sans l'autre sur l'entrée en vigueur de la loi.

Ensuite, la mauvaise datation des constitutions, «les constitutions congolaises mal datées», il sied de rappeler pour l'histoire qu'avant 1992, le droit était dominé par l'imbrication de plusieurs cultures de droit et d'idéologie. On peut comprendre les «fraudes sur les dates des constitutions». Le référendum du 8 déc. 1963: la const. du 8 déc. 1963 ; le référendum du 24 juin 1973 : la Const. du 24 juin 1973, constitution promulguée le 9 juillet 1973 (décret n° 209-73) ; le référendum du 8 juillet 1979 : la const. du 8 juillet 1979. Après 1992, dans le néo-constitutionnalisme, nos constitutions continuent à être mal datées : le référendum du 15 mars 1992 : la const. du 15 mars 1992 ; le référendum du 20 janvier 2002 : la const. du 20 janv. 2002. Dans le néo-droit, cet état de fait semble être admissible pour un juriste débutant pour plusieurs raisons. Certains pensent à la *«coutume constitutionnelle»,* au regard de la répétition des faits, on peut penser à la coutume. Mais en examinant de près, il est difficile de suivre cette hypothèse de coutume. En effet, pour le Doyen Vedel, une coutume est une pratique issue d'abord des convictions juridiques, c'est-à-dire sur le droit, avant qu'elle ne puisse se transformer en coutume. La répétition des faits ou cet état de fait n'est pas basé sur le droit, comme en France en 1962 sur la base de l'art. 11 C au lieu de l'art. 89 C. Les autres caractères déterminant la coutume sont difficiles à démontrer. Cet état de fait ne se fonde sur aucune théorie juridique, et en plus, elle est contraire au droit, comme souligné par la Cour suprême dans son avis n° 002. Dans tous les cas, s'il y a coutume, elle est atypique.

En suivant le débat, cet état de fait semble se baser sur un postulat d'appartenance de la loi. La paternité de la constitution reviendrait non pas au Président de la République, autorité constitutionnelle qui a la charge de la promulgation de la loi, mais au peuple qui l'a adoptée. Ainsi, à en croire les tenants de ce postulat, afin d'éviter l'appartenance de celle-ci au Président, la constitution actuelle devrait être datée du 25 octobre, date de son adoption. Il est clair que juridiquement, le peuple est l'auteur de la constitution et que sociologiquement, l'appartenance de celle-ci revient au Président, ce que Carbonnier qualifie des «supports mythiques de la loi». Karl Marx s'est préoccupé à rechercher le législateur sociologique aux côtés du législateur juridique. En effet, qui est le véritable législateur ou constituant? Celui qui fait techniquement la loi ou la constitution, ou celui qui décide de la faire? Problème classique pour les civilistes : quel est l'auteur du code Napoléon? Bonaparte qui l'a voulu ou les juristes qui, techniquement, l'ont fait? Ainsi, il y a eu, à toute époque, des lois nommées. Derrière le peuple, qui est censé être le constituant juridique, parce qu'il a voté la constitution, on découvre le nom de l'individu qui en est le véritable auteur. C'est le constituant sociologique.

De nos jours, on trouve des lois nommées. (Comme «loi Ibovi» de 2003 sur la décentralisation, en France la «loi Veil», la «loi Taubira» connue des médias le «mariage pour tous», etc.)Il existe aussi les constitutions nommées. Ainsi, il n'est donc pas péjoratif, ni choquant que l'opinion dise, «la constitution Sassou N'guesso», comme en France «la constitution De Gaulle». Un postulat ne peut pas se prévoir devant la loi, par conséquent, le droit de promulgation ne peut être détourné par un postulat. Sans tabou, quoi que l'on veuille ou non, ces deux officiers généraux sont tous les deux, les forces impersonnelles, qui sont à l'origine de nos constitutions : constituant sociologique. Ils ont la paternité de la constitution. Ainsi la paternité d'une loi n'est pas liée à l'acte de promulgation, mais bien à la volonté de qui en est à l'origine.

Enfin, la désignation de la nouvelle constitution: la constitution du 6 novembre 2015, suivant la doctrine, la jurisprudence, le droit comparé, il est choquant de constater une telle confusion autour de la date d'une loi fondamentale. En doctrine, la quasi-totalité des manuels de droit, d'ailleurs ce que nous avons appris et ce que nous enseignons dans les facultés de droit dès le cours d'*«Introduction générale au droit»*, c'est que le principe est le suivant : c'est le décret de promulgation qui fixe la date de la loi. En droit comparé, plusieurs États appliquent ce principe : l'Allemagne, les États-Unis, la France, le Bénin, le Sénégal, etc. Il faut rappeler que la promulgation de la constitution est soumise aux mêmes conditions que celle de la loi. Ainsi, Olivier Beaud souligne que *«la manière la plus fructueuse d'étudier la promulgation de la constitution est de la comparer avec la promulgation des lois ordinaires. Ce qui vaut ici pour la loi vaut souvent a fortiori pour la constitution»* (La puissance de l'État, Paris, PUF, 1994, p. 255). Comme il est bien connu, la constitution est d'abord une loi. Il n'y a pas de doute qu'elle soit soumise dans les mêmes conditions qu'une loi ordinaire. Ainsi, Maurice Hauriou, pense que *«l'œuvre du pouvoir exécutif commence à la promulgation de la loi»*. (Précis 2e éd. p. 439). Ce qui voudrait dire qu'avant l'acte de promulgation, il n'existe pas d'exécution des lois par le Gouvernement. La promulgation vise avant tout à permettre au chef de l'État, d'«attester» de l'«existence» de la loi. Sur cette question de la promulgation, v. Carré de Malberg, Contribution à la théorie générale de l'État, t. 1, rééd. Paris, éd. du CNRS, 1962, p. 429.

En 1974, la haute juridiction administrative française avait déjà affirmé dans un considérant remarquable que : *«Cons. Que la promulgation est l'acte par lequel le chef de l'État atteste l'existence de la loi et donne l'ordre aux autorités publiques d'observer et de faire observer cette loi ; que cet acte n'a d'autre date que celle de sa signature, bien qu'il ne prenne effet, comme la loi elle-même, qu'après avoir été publié dans les conditions fixées par les lois et règlement et notamment par le décret du 5 novembre 1870»* (CE, Ass., 8 février 1974, Commune de Montory, Rec., p. 93). Il est clair que la loi prend la date du décret de promulgation ; ce qui veut dire que, le 25 octobre est la date de l'adoption et le 6 novembre est la date de la promulgation. Conclusion normative, la nouvelle constitution est désignée: la constitution du 6 novembre 2015.

Dans le cadre national, deux faits confirment cette conclusion normative. Premièrement, la conférence de presse du ministre de la Justice, au soir de la promulgation de la constitution, l'ancien président de la commission d'élaboration de la constitution de 2002 et ministre d'État, Garde des sceaux, ministre de la Justice, auteur du contreseing de la nouvelle constitution, Maître Aimé Emmanuel Yoka, en tirant les leçons de l'histoire informe l'opinion nationale sur la désignation de la constitution : *«La constitution qui va désormais régir notre pays est celle du 6 novembre 2015. Il ne faut pas que le peuple l'intitule la constitution du 25 octobre, parce que si le scrutin référendaire était entaché de plusieurs irrégularités, celui-ci pouvait être annulé et repris à une autre date. Une Loi fondamentale porte toujours la date de sa promulgation»* (Les Dépêches de Brazzaville du 7 nov. 2015).

Deuxièmement, l'avis de la haute Cour de juridiction qui va dans le même sens que le Conseil d'État, le ministre de la Justice et la doctrine. Saisie par le Secrétaire général du Gouvernement, l'Assemblée Générale Consultative de la Cour suprême est d'avis que, la nouvelle Loi fondamentale est désignée la constitution du 6 novembre 2015. *«[…] sauf que la coutume ne peut devenir règle de droit que si elle n'est pas contraire à la loi. Or, en l'occurrence, la promulgation en tant que formalité instituée par la constitution en son article 85 est l'acte qui fixe la naissance de la loi et la rend exécutoire. Dès lors, désigner la constitution adoptée le 25 octobre 2015 par «la constitution du 25 octobre 2015» procéderait d'une méconnaissance du rôle de l'acte de promulgation et n'emporterait pas l'adhésion de la Cour suprême»* (CS, avis n° 002, du 10 janv. 2016).

Il est vrai que le type d'avis ne s'impose pas mais l'interprétation de ces autorités compétentes, à savoir : le Secrétaire général du gouvernement, la Cour suprême et le ministre de la justice, est un acte de pédagogie, par conséquent, cette position devrait être suivie et respectée par tous. L'art. 246 C. dit que *«la présente loi, qui entre en vigueur dès sa promulgation, sera exécutée comme constitution de la République du Congo»*. Les autorités dans leurs déclarations individuelles et surtout le juge dans l'adoption de ses décisions doivent revenir au bon sentiment juridique en respectant le droit de la promulgation constitutionnelle.

En définitive, il existe une morale professionnelle du juriste. Elle lui commande dans le cas d'espèce, de dire que la désignation de la constitution, le 25 octobre 2015 n'est pas la date d'entrée en vigueur de celle-ci et est contraire aux principes juridiques ; elle lui commande de dire que la désignation de la constitution dans le néo-droit ne peut souffrir d'une autre interprétation; elle lui commande de dire que, bonne ou mauvaise, une pratique doit se baser sur les convictions constitutionnelles, dans le cas contraire, elle ne peut pas se transformer en coutume constitutionnelle. Mais elle lui commande surtout enfin de dire que la Loi fondamentale est la constitution du 6 novembre 2015, date de sa promulgation et de sa rentrée en vigueur (Journal officiel, édition spéciale n° 8 du 6 novembre 2015).

Par Séverin ANDZOKA
Docteur en droit,
Enseignant-Chercheur à l'Université Marien Ngouabi

Penser l'Afrique, une exigence éthique

Connais-toi toi-même, c'est la recommandation du vieux philosophe grec à sa société et aux hommes de son temps dont il attribuait nombre d'échecs de la vie à l'ignorance d'eux-mêmes. Avant même le conseil de Socrate que, plus tard, les sciences sociales et humaines allaient placer au centre de leurs investigations: histoire, philosophie, sociologie, anthropologie, psychologie sociale, psychologie, droit, sciences économiques, les dramaturges avaient projeté sur les planches, les ambiguïtés du fonds de l'âme humaine: Eschyle, Sophocle, Euripide, dont les créations poétiques inédites et troublantes, mettaient à nu, le fond de la conscience humaine que Socrate invite à cerner par les voies de la connaissance raisonnée, connaissance individuelle et collective de nous-mêmes.

Par Dominique Ngoïe Ngalla

Ce souci de connaissance de soi est au fondement de la naissance des grandes civilisations. L'éclat de la civilisation de l'Occident européen, le pays de la clarté, comme le proclame François Chatelet, est difficilement pensable sans ces cohortes de penseurs et de philosophes, tout au long des siècles et des générations, appliqués à questionner le passé des hommes de cette région du monde, et plus largement, le sens de l'existence de l'homme. Sous l'incitation d'un idéal à poursuivre comme une exigence éthique. Toutes ces sociétés d'Asie, aujourd'hui, en plein essor, n'ont pas d'autre explication que d'avoir été portées, depuis des millénaires, avant même l'Occident, par la pensée originale et puissante d'une élite intellectuelle au service de projets de société ambitieux élaborés en accord avec des dirigeants politiques soucieux de la grandeur de leurs peuples auxquels les liait un profond amour. Aujourd'hui, attardée de l'histoire, et la risée des nations, si elle veut grandir, l'Afrique Noire devra, comme l'Asie et l'Occident européen, passer par les voies d'une connaissance rigoureuse d'elle-même; oser penser et se penser elle-même, afin de mieux se connaître; et se connaissant le moins mal possible, se libérer de tant de pesanteurs, et se construire.

Comme *«Propos sur l'Afrique»* publié il y a peu, *«Penser l'Afrique»* propose une série de textes de réflexion sur le continent que, volontiers, la littérature de l'ère coloniale appelait le continent des ténèbres. La réflexion est d'ordre historique et anthropologique. Penser l'Afrique, c'est remonter le plus loin qu'on peut, sa trajectoire historique aussi trouble que mal connue, à la recherche des causes des faiblesses qui firent de tout un continent, la victime sans véritable résistance à l'irruption, en son sein, d'envahisseurs cruels et barbares dont allait hériter l'Afrique indépendante. Les malheurs de l'histoire coloniale, puis postcoloniale, ceux de la traite des Noirs aussi, sont connus. Le travail de la pensée et du savoir analytique doit consister, pour l'Afrique, après qu'elle aura cessé de se lamenter sur ses malheurs, à identifier les causes et les raisons qui avaient rendu possibles la traite des Noirs, la colonisation, et aujourd'hui, la misère des sociétés postcoloniales frustrées. Remonter aux impédimenta de toutes sortes qui l'ont frappée de claudication. Puis, le diagnostic une fois posé, se donner le courage de prendre le remède, sans doute amer, qu'il prescrit. Nous serons alors, demain, loin du divertissement perpétuel dans lequel tourbillonne l'Afrique indépendante livrée par ses ex-métropolites à la canaille et à la crapule dont, faute de contrôle, le pouvoir concentré croît de façon excessive. Dans tous les cas, la maturité et le développement de l'Afrique passent par la libération de la parole; celle des médias et celle des spécialistes des sciences sociales et humaines. Dans les pays en développement, un peu d'autoritarisme est même le bienvenu; pourvu qu'il ne tourne pas le dos au droit et à la justice. Les sociétés closes, sur le modèle des ethnies, hostiles à la critique, s'exposent à rester sous-développées, et sous la menace constante du totalitarisme et de la tyrannie.

BUROTOP IRIS

VESTEL

Le géant européen de l'électroménager débarque au Congo !

Split 12 000 BTU

199 000 FCFA HT

BUROTOP IRIS, distributeur exclusif de VESTEL au Congo.

Brazzaville: 4 Avenue FOCH 055 777 888 - 066 69 60 60
Pointe Noire: Avenue Moe Katt Matou 044 53 53 53 - 056 056 056